



Distribution: Générale

WFP/EB.A/2016/14

Date: 17 novembre 2016

Original: Anglais

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

## **Résumé des travaux de la session annuelle de 2016 du Conseil d'administration**

### **Table des matières**

	<i>Page</i>
<b>Discours extraordinaire prononcé par Sa Sainteté, le Pape François</b>	3
<b>Questions stratégiques actuelles et futures</b>	
2016/EB.A/1 Introduction liminaire de la Directrice exécutive	3
<b>Rapports annuels</b>	
2016/EB.A/2 Rapport annuel sur les résultats de 2015	6
<b>Questions de politique générale</b>	
2016/EB.A/3 Plan stratégique du PAM pour 2017–2021	7
2016/EB.A/4 Politique en matière de plans stratégiques de pays	8
2016/EB.A/5 Point sur l'examen du cadre de financement	9
2016/EB.A/6 Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective	9
<b>Ressources, questions financières et budgétaires</b>	
2016/EB.A/7 Comptes annuels vérifiés de 2015	10
2016/EB.A/8 Désignation de deux membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner deux membres du Comité d'audit	10
2016/EB.A/9 Utilisation du Compte d'intervention immédiate pour les activités de préparation aux situations d'urgence	11
2016/EB.A/10 Rapport annuel du Comité d'audit	11
2016/EB.A/11 Rapport annuel de l'Inspecteur général et Note de la Directrice exécutive	12
2016/EB.A/12 Rapport du Commissaire aux comptes sur le programme d'alimentation scolaire et réponse de la direction du PAM	13

	<i>Page</i>	
2016/EB.A/13	Rapport du Commissaire aux comptes sur le Service du transport aérien du PAM et réponse de la direction du PAM	13
2016/EB.A/14	Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes	14
2016/EB.A/15	Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1 <sup>er</sup> janvier-31 décembre 2015)	14
 <b>Rapports d'évaluation</b>		
2016/EB.A/16	Rapport annuel sur l'évaluation en 2015 et réponse de la direction	15
 <b>Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest</b>		
2016/EB.A/17	Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Mauritanie (2011-2015) et réponse de la direction	16
 <b>Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique</b>		
2016/EB.A/18	Interventions prolongées de secours et de redressement — République populaire démocratique de Corée 200907	18
 <b>Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est et Afrique centrale</b>		
2016/EB.A/19	Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement — Éthiopie 200712	19
 <b>Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe</b>		
2016/EB.A/20	Interventions prolongées de secours et de redressement — Zimbabwe 200944	20
2016/EB.A/21	Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement — Malawi 200692	20
 <b>Vue d'ensemble des activités dans la région Amérique latine et Caraïbes</b>		21
 <b>Vue d'ensemble des activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord, Europe orientale et Asie centrale</b>		21
 <b>Questions diverses</b>		
	Présentation orale sur la visite conjointe sur le terrain des membres des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM	22
	Point sur l'initiative Excellence en matière de coûts	23
	Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil	23
<b>Annexe I</b>	<b>Décisions et recommandations</b>	24
<b>Annexe II</b>	<b>Ordre du jour provisoire</b>	30
<b>Liste des sigles utilisés dans le présent document</b>		32

## **Discours extraordinaire prononcé par Sa Sainteté, le Pape François**

1. Rappelant qu'à son arrivée l'un de ses premiers actes avait été de prier devant le mémorial, Sa Sainteté a invité instamment le personnel du PAM à honorer la mémoire de ceux qui avaient fait don de leur vie en poursuivant les réalisations du PAM et en continuant de progresser pour atteindre l'objectif de la Faim zéro.
2. Observant que l'instantanéité de l'information était une caractéristique du monde d'aujourd'hui et qu'elle démultipliait l'efficacité du travail humanitaire, Sa Sainteté a néanmoins mis en garde contre l'excès d'informations qui risquait de désensibiliser l'opinion face à la pauvreté et à la faim. Malgré la banalisation des tragédies humaines dans la presse, la souffrance et la faim restaient bien réelles.
3. Il était donc urgent de ne plus considérer la pauvreté et la faim comme des phénomènes "naturels", mais de les reconnaître à travers les visages d'enfants et de familles entières; de ne plus envisager les conflits et leurs souffrances comme des fléaux inévitables, mais de croire qu'un monde libre, juste et équitable est possible. Sa Sainteté a souligné que la compassion était au cœur de l'action humanitaire: un engagement renouvelé à l'égard des personnes et de leur potentiel devait en être le moteur. C'est ainsi que le PAM continuerait d'être un leader reconnu.
4. Évoquant le paradoxe de la faim dans un monde d'abondance, Sa Sainteté a souligné que la faim avait le plus souvent pour cause une répartition inéquitable de la nourriture et une surexploitation des ressources. Le gaspillage de nourriture dans le monde développé n'était pas seulement une absurdité économique: c'était un vol au détriment des pauvres et de ceux qui ont faim. Il fallait éliminer le gaspillage et partager les ressources mondiales de manière équitable avec ceux qui ont faim, ceux qui sont déplacés ou qui sont marginalisés.
5. Sa Sainteté a souligné qu'il était impératif de trouver des moyens pacifiques de résoudre les problèmes afin d'éviter que des civils innocents ne soient utilisés comme une arme de guerre, et il a insisté sur l'interruption fréquente des distributions de nourriture dans les zones de guerre – une violation du droit international. Que les livraisons de nourriture puissent être bloquées par la bureaucratie et l'idéologie dans un monde où les armes circulent presque librement, voilà qui constituait un autre paradoxe. Sa Sainteté a souligné qu'il fallait libérer le travail humanitaire des entraves bureaucratiques et idéologiques, et veiller à ce que les victimes de la faim et les opprimés puissent recevoir une assistance sans contraintes.
6. Sa Sainteté a indiqué que selon lui, le rôle du PAM, en apportant une assistance alimentaire, était de se concentrer sur les personnes et pas seulement sur les problèmes. Il fallait que les États membres fassent preuve de leur volonté politique de coopérer avec le PAM pour lui permettre de lutter contre l'insécurité alimentaire de manière équitable et respectueuse dans le but de développer les capacités locales, d'éliminer la dépendance et d'éviter le gaspillage.
7. Sa Sainteté a assuré le PAM du soutien de l'Église catholique et l'a engagé à croire en sa mission, à défendre la dignité des personnes et à réaliser son objectif d'un monde libéré de la faim. En conclusion, Sa Sainteté a cité les paroles de saint Matthieu: "Car j'avais faim et vous m'avez donné à manger, j'avais soif et vous m'avez donné à boire...", ajoutant que l'avenir dépendait de la capacité de trouver des solutions inventives et transformatrices au fléau de la faim.
8. Sa Sainteté a béni les travaux de la session du Conseil.

## **Questions stratégiques actuelles et futures**

### **Introduction liminaire de la Directrice exécutive (2016/EB.A/1)**

9. Rappelant qu'en 2012 elle s'était déclarée convaincue qu'il serait possible d'éliminer la faim de notre vivant, la Directrice exécutive a réaffirmé la volonté du PAM de mieux adapter sa structure à sa mission; à cette fin, il ajustait ses modalités de travail et mettait à profit sa longue expérience en matière d'innovation, tout en renforçant ses partenariats et en multipliant ses sources de financement.
10. La Directrice exécutive a réitéré l'appel du Pape à s'adapter en permanence, car le changement climatique, les conflits, les déplacements à long terme et l'instabilité contribuaient à enraciner davantage la pauvreté.

11. Le récent Sommet mondial sur l'action humanitaire s'était concentré sur le rapprochement entre aide humanitaire et développement et sur la réalisation des 17 objectifs de développement durable (ODD) interdépendants inscrits au Programme 2030. Le PAM s'était engagé à renforcer les capacités nationales d'intervention des 20 pays les plus vulnérables; à transférer d'ici à 2020 25 pour cent de ses ressources aux acteurs nationaux intervenant en première ligne; à intensifier l'usage des transferts de type monétaire; et à élaborer des plateformes permettant de gérer à l'échelle du système l'information concernant les bénéficiaires et les modalités d'assistance, afin d'appuyer les programmes de filets de sécurité des gouvernements. Dans le cadre de l'action qu'il menait pour faire plus que sauver des vies et préserver les moyens d'existence, le PAM collaborait avec les organismes ayant leur siège à Rome afin d'aider les communautés pratiquant une économie de subsistance à s'acheminer vers la croissance économique. Le Sommet mondial sur l'action humanitaire avait aussi fait avancer le dialogue sur le financement de l'aide humanitaire et les possibilités de l'améliorer au moyen de ressources publiques et privées et de mécanismes de financement innovants. Le PAM attirerait l'attention sur les besoins des réfugiés de longue date et d'autres personnes vulnérables lors de la réunion du Groupe de haut niveau sur les mouvements importants de réfugiés et de migrants et de la conférence Habitat III, qui devaient se tenir plus tard dans l'année.
12. Le PAM demandait l'avis du Conseil sur les quatre processus qu'il avait lancés pour faciliter la réorientation de son action: le Plan stratégique pour 2017–2021, qui traduit sur le plan opérationnel les contributions du PAM aux activités de développement et aux interventions d'urgence menées par les pays; les plans stratégiques de pays, qui définissent les actions menées pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, et atténuer la vulnérabilité, en conformité avec les priorités des pays; l'examen du cadre de financement – que la Directrice exécutive a qualifié de "révolution du cadre de financement" – qui harmonise la planification des budgets de portefeuille de pays avec les priorités et les objectifs stratégiques; et le Cadre de résultats institutionnels, qui lie activités et résultats. Un nouveau cadre de mobilisation des ressources aiderait bientôt à faire concorder les contributions aux diverses activités du PAM avec les cadres d'assistance internationale des donateurs. La restructuration permettrait d'instaurer des partenariats plus efficaces grâce au renforcement des capacités des partenaires locaux.
13. La Directrice exécutive avait mis en place un Groupe consultatif interreligieux dans le but de nouer des partenariats stratégiques avec des institutions confessionnelles, et le PAM continuait à encourager les investissements privés, en particulier au profit des programmes axés sur l'alimentation et la nutrition. Une nouvelle stratégie de communication allait permettre de mieux faire connaître les opérations du PAM et leurs mérites auprès de donateurs potentiels, gouvernements et contribuables notamment.
14. Le PAM tirait parti de ses connaissances et de son expérience pour gérer et atténuer les risques. S'inspirant de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques, une initiative menée sous la direction de l'Union africaine, le PAM menait un programme similaire qui pourrait doubler la couverture d'assurance des populations vulnérables. Le programme de microassurance mis en place dans le cadre de l'Initiative 4R pour la résilience venait en aide aux agriculteurs victimes du phénomène El Niño dans trois pays africains, et les financements émanant du Fonds vert pour le climat permettraient au PAM d'aider davantage les personnes touchées.
15. Les programmes axés sur le développement s'étaient améliorés grâce à la collaboration établie avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, au programme Achats au service du progrès, à la plateforme d'achat dite "patiente", au programme "Acheter aux Africains pour l'Afrique" et aux programmes de repas scolaires. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire étaient indispensables pour établir les politiques favorables à la réussite de ces activités. Devant le succès rencontré par le Centre d'excellence pour la lutte contre la faim au Brésil, le PAM avait récemment ouvert un Centre d'excellence pour la transformation rurale semblable en Chine.
16. Grâce à l'intervention de niveau 3 mise en œuvre par le PAM pour faire face au phénomène El Niño, une partie des 60 millions de personnes touchées en Afrique, en Asie, dans le "couloir de la sécheresse" d'Amérique centrale et en Haïti recevaient une assistance. Il était primordial que les organismes des Nations Unies aient accès à toutes les zones assiégées en République arabe syrienne pour que le PAM puisse venir en aide à une partie des 592 000 personnes qui se trouvaient isolées depuis 2012 – en plus des 4,6 millions de personnes auxquelles il apportait déjà

une assistance. Le PAM intervenait dans d'autres régions en proie à des conflits: il fournissait une assistance humanitaire en République démocratique du Congo, en Iraq, au Yémen et dans la région du lac Tchad. Il continuerait de surveiller la situation au Soudan du Sud, où les besoins humanitaires étaient de plus en plus aigus malgré l'accord de paix.

17. Tous les programmes du PAM devaient faire une place à l'innovation et prendre en considération la problématique hommes-femmes et les questions de protection. Un Accélérateur d'innovation était en place qui rassemblait, élaborait et diffusait de nouveaux outils. Grâce à la mise en œuvre du nouveau programme d'accréditation de l'égalité des sexes, tous les programmes devaient rendre compte des résultats obtenus dans les domaines de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Le PAM continuait de durcir sa politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles.
18. La Directrice exécutive a conclu en soulignant que, tout en reconnaissant que le changement était désormais une règle de travail, le PAM restait attaché à la réalisation de l'objectif de la Faim zéro et continuerait de prendre des décisions fondées sur des éléments concrets et de privilégier l'innovation et les partenariats stratégiques.
19. M. Christos Stylianides, Commissaire européen pour l'aide humanitaire et la gestion des crises, a affirmé que le PAM était pour l'Union européenne (UE) un partenaire essentiel qui avait la réputation d'intervenir rapidement et de faire preuve d'innovation et de clairvoyance. Le PAM et la Commission collaboraient dans des situations difficiles et des contextes politiques complexes, notamment dans le cadre d'évaluations conjointes et de programmes d'assistance en faveur des réfugiés au Liban; en Iraq, où le PAM conduisait un plan harmonisé d'assistance monétaire; et au titre de l'intervention coordonnée mise en place pour combattre Ebola en Afrique de l'Ouest.
20. La crise des réfugiés avait des répercussions mondiales et appelait une réponse mondiale. L'UE fournissait plus de 6 milliards d'euros aux pays touchés par la guerre en Syrie, notamment au Liban, où près de 30 pour cent de la population étaient des réfugiés, mais la situation exigeait une solution politique.
21. En Afrique, les conflits, le terrorisme et les catastrophes naturelles étaient à l'origine de nombreux déplacements de population. La Commission œuvrait aux côtés des pays africains pour élaborer des plans permettant de faire face aux migrations. Les arrivées massives de réfugiés et de migrants en Europe mettaient à l'épreuve les valeurs, les principes et l'unité de la région; aussi fallait-il apporter une réponse homogène – l'Europe ne devait pas revenir à une politique de fragmentation. La Commission apportait une assistance aux réfugiés en Grèce et, avec le PAM, en Turquie.
22. Le Sommet mondial sur l'action humanitaire avait mis l'accent sur l'éducation dans les situations d'urgence et sur la nécessité d'associer le secteur privé à l'aide humanitaire, de rendre l'assistance plus efficace et de respecter le droit humanitaire international. Le PAM avait un rôle à jouer dans ces domaines, notamment grâce aux innovations qu'il apportait et que soutenaient l'UE et d'autres donateurs. Ainsi, les transferts de type monétaire contribuaient au respect de la dignité des bénéficiaires, à qui ils offraient davantage de choix et de flexibilité tout en améliorant l'efficacité, l'efficacité et l'utilisation des ressources des donateurs. Indiquant que la Commission apportait un soutien accru à l'alimentation scolaire, le Commissaire a encouragé les donateurs à en faire autant.
23. Le Conseil s'est félicité des progrès accomplis pour mettre les objectifs, les plans et les indicateurs du PAM en conformité avec les ODD, dépasser le clivage entre l'action humanitaire et le développement, et faire en sorte que la problématique hommes-femmes, le changement climatique et la protection soient intégrés à toutes les opérations en tant que questions transversales. Les membres attendaient avec intérêt d'examiner, au cours de la session, les documents qui traduisaient en termes opérationnels la contribution du PAM au Programme 2030; ils ont souligné que le PAM devait continuer de se concentrer sur les interventions d'urgence tout en accordant une plus grande place aux activités destinées à renforcer la résilience des communautés et à les préparer aux situations d'urgence, notamment au moyen de programmes nutritionnels. La collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome et avec d'autres partenaires était fondamentale.

24. Le Conseil a félicité le PAM pour le soutien qu'il apportait aux réfugiés et aux communautés qui les accueillait, et l'a encouragé à élargir la portée de son action pour s'attaquer aux causes profondes de la migration dans les pays pauvres. Se félicitant de l'intervention de niveau 3 mise en œuvre pour faire face au phénomène El Niño, des membres ont signalé qu'une manifestation spéciale devait se tenir à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à la fin du mois de juin. Les membres se sont dits favorables à un usage accru des transferts de type monétaire par le PAM et à la mise au point d'une plateforme commune pour la gestion de l'information, qui constituerait un bien collectif. Ils ont souligné que les principes humanitaires et le droit international devaient être respectés en toutes circonstances.
25. Devant la probabilité d'une augmentation des besoins, le Conseil souhaitait voir le travail d'élargissement des sources de financement du PAM s'accélérer, et attendait avec intérêt les résultats des études de faisabilité portant sur des mécanismes de financement innovants. Avec la mise en œuvre simultanée de plusieurs interventions d'urgence de niveau 3, certaines opérations voyaient leurs financements s'amenuiser et risquaient de tomber dans l'oubli; le PAM devait s'efforcer d'optimiser l'utilisation de ses ressources et encourager sans relâche les donateurs à fournir davantage de contributions non affectées à des fins spécifiques. Plusieurs membres ont annoncé l'augmentation des contributions de leur pays aux programmes du PAM.
26. En remerciant le Conseil du soutien qu'il continuait de lui accorder, la Directrice exécutive a confirmé que le PAM donnait la priorité au développement des capacités du personnel; à l'amélioration des évaluations conjointes, en faisant notamment intervenir des acteurs locaux et des bénéficiaires; et au renforcement de la collecte et de la gestion des données. Le PAM pouvait s'acquitter d'autant mieux de sa mission que le soutien des parties prenantes et des gouvernements était solide. Le Secrétariat établirait un projet de politique pour les personnes handicapées si le Conseil en faisait la demande.

## Rapports annuels

### Rapport annuel sur les résultats de 2015 (2016/EB.A/2) (pour approbation)

27. Le Secrétariat a attiré l'attention sur l'importance que revêtait le Rapport annuel sur les résultats pour la reddition des comptes et l'apprentissage, et indiqué que le document était conforme aux exigences des Nations Unies en matière de rapports. Il consacrait de nouvelles sections aux activités financées par les fonds d'affectation spéciale, aux questions transversales et aux changements organisationnels; les bénéficiaires indirects des activités du PAM étaient aussi pris en compte.
28. Le Conseil a accueilli favorablement l'analyse détaillée des activités menées en 2015, et a félicité le PAM d'avoir su réagir devant l'ampleur des interventions d'urgence, qui semblait constituer désormais la "nouvelle norme". Les membres du Conseil ont apprécié la transparence du Rapport annuel sur les résultats, l'amélioration de sa base de données factuelles et l'alignement du PAM sur les ODD et les objectifs du Défi Faim zéro. Le Conseil s'est déclaré satisfait des informations supplémentaires données sur les fonds d'affectation spéciale et les questions transversales, en particulier pour ce qui concerne la parité hommes-femmes et la responsabilité à l'égard des bénéficiaires, et s'est dit encouragé par la progression de la coopération Sud-Sud, des transferts de type monétaire et des achats de produits alimentaires dans les pays en développement. Certains membres ont recommandé d'avoir davantage recours aux transferts de type monétaire, mais ont tenu à souligner qu'il fallait faire preuve de flexibilité dans leur mise en œuvre pour s'adapter aux besoins dans différents contextes. Tous sont convenus de ce que, compte tenu de la situation actuelle des ressources, le PAM devait se concentrer sur ses avantages comparatifs et veiller à consacrer suffisamment de ressources au bien-être de ses employés, notamment ceux travaillant dans des contextes éprouvants. Le Conseil s'est félicité de l'approche de la planification fondée sur les ressources, qui permettait une utilisation optimale des fonds et renforçait l'efficacité du PAM.
29. Certains membres du Conseil se sont inquiétés du fait que les fonds alloués à l'Objectif stratégique 1 semblaient disproportionnés par rapport aux autres, et que le personnel expérimenté travaillant sur des projets de résilience et de développement avait été réaffecté à des situations d'urgence, ce qui réduisait l'efficacité des interventions du PAM dans les "situations d'urgence

oubliées". Le Conseil a souligné l'importance d'accroître la proportion de financements multilatéraux non affectés à des fins spécifiques pour que le PAM puisse allouer ses ressources en fonction des besoins effectifs, et ce de manière efficace et efficiente. Les membres ont demandé que soit ajoutée au Rapport annuel sur les résultats une section présentant en détail les enseignements de l'année et des propositions en vue de leur généralisation.

30. Les membres du Conseil ont estimé que les données sur les effets directs pouvaient encore être améliorées, mais ont reconnu qu'il faudrait du temps pour renforcer les mécanismes de collecte; ils ont salué l'introduction de la "ligne de visée" dans la stratégie de planification. Les membres ont aussi recommandé d'établir une corrélation plus étroite entre les résultats obtenus au niveau des produits et des effets directs. Le Conseil s'est félicité de ce que le PAM soit arrivé premier au classement des organismes des Nations Unies relatif à la transparence.
31. En remerciant le Conseil de ses observations, le Secrétariat s'est engagé à ajouter une section sur les enseignements dans le prochain Rapport annuel sur les résultats. L'affectation préalable des fonds par les donateurs limitait la capacité du PAM d'allouer des ressources aux Objectifs stratégiques 2, 3 et 4, bien que la valeur d'échange du dollar des États-Unis ait aussi une incidence sur les niveaux de financement. Le Secrétariat s'efforçait de tirer le meilleur parti des financements pluriannuels souples qu'il recevait. Il a assuré au Conseil que le travail mené par la nouvelle Division du bien-être du personnel avait déjà des effets positifs sur tous les aspects de la santé du personnel, et que la division avait entrepris d'améliorer ses mécanismes et procédures de rapports conformément aux recommandations des membres du Conseil.

## Questions de politique générale

### **Plan stratégique du PAM pour 2017–2021 (2016/EB.A/3) (pour examen)**

32. Le Secrétariat, en présentant le projet de Plan stratégique du PAM pour 2017–2021, a indiqué qu'il s'agissait d'un document mis au point en consultation avec les États membres et les autres organismes des Nations Unies, qui était destiné à harmoniser l'action du PAM avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'ODD 2, qui avait pour finalité d'éliminer la faim, et l'ODD 17, qui visait à établir des partenariats pour faciliter la mise en œuvre, constituaient les points d'accès utilisés par le PAM pour contribuer à la réalisation des 17 ODD dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition, des interventions d'urgence et de la logistique, dans lesquels il avait des atouts. En intégrant les cibles des ODD 2 et 17 dans les résultats stratégiques du plan, le PAM garantissait que son action était conforme et rattachée aux buts et cibles des ODD. Le Plan stratégique constituait également un cadre plus large dans lequel s'inscrivaient l'approche de la planification stratégique par pays, l'examen du cadre de financement et le Cadre de résultats institutionnels.
33. Saluant l'esprit de collaboration qui avait présidé à la rédaction du plan et la soumission rapide du document, le Conseil s'est déclaré satisfait de l'alignement du plan sur les ODD 2 et 17, et a préconisé d'utiliser certains de leurs indicateurs pour la gestion des résultats stratégiques; d'assurer la concordance entre les buts et les effets directs transversaux, y compris ceux ayant trait à l'égalité des sexes, à l'environnement et au climat; et de prendre en compte les incidences opérationnelles des engagements du Sommet mondial sur l'action humanitaire visant à renforcer la cohérence et la complémentarité. Le plan définissait la manière dont le PAM allait renforcer le lien entre l'action humanitaire et le développement; présenter les grandes orientations stratégiques de la collaboration avec les intervenants locaux; et mettre davantage l'accent sur le renforcement des capacités nationales. Pour assurer la cohésion avec les stratégies nationales de développement durable, il faudrait coopérer étroitement avec les partenaires afin d'éviter les doubles emplois et de maximiser les résultats. Le Conseil a soutenu la démarche visant à définir des effets directs stratégiques pour chaque pays afin de faciliter l'engagement et d'assurer le respect des obligations redditionnelles; il a toutefois observé qu'il ne serait pas aisé de traduire ces effets en résultats au niveau global et qu'il faudrait à cet effet instaurer des activités de suivi, collecter des données de référence et opérer un renforcement important des capacités du personnel et des partenaires.

34. Les membres du Conseil ont demandé des éclaircissements sur les fortes pressions exercées sur les ressources, les besoins et les financements prévus, et ont invité instamment le PAM à témoigner qu'il continuerait de donner la priorité aux interventions d'urgence et s'efforceraient d'accroître les ressources de l'organisation à l'appui des Objectifs stratégiques, afin de produire les résultats stratégiques escomptés. Les donateurs devaient honorer les engagements pris à l'occasion du Sommet mondial sur l'action humanitaire, et plusieurs membres ont pris acte de l'appel du PAM en faveur de la diminution de la part des ressources allouées à des fins spécifiques.
35. Le Conseil attendait avec intérêt les prochaines consultations sur le projet de plan stratégique révisé, en attendant la version finale qui serait présentée à la session de novembre 2016.
36. Se félicitant des réactions du Conseil, le Secrétariat a réaffirmé sa volonté de préciser les liens entre le Plan stratégique et le Cadre de résultats institutionnels, et confirmé que le projet présenté pour examen à la consultation de juillet tiendrait compte des résultats du Sommet mondial sur l'action humanitaire, établissant des liens plus clairs entre les effets directs et les produits. Le Secrétariat a rappelé que sa marge de manœuvre pour affecter les ressources en fonction d'un ordre de priorité était étroite étant donné que la plupart des contributions étaient réservées à des pays ou des activités. Il était essentiel que le PAM engage un dialogue à tous les niveaux pour renforcer les partenariats et aider les pays à mettre en œuvre le Programme 2030 qu'ils avaient défini.

#### **Politique en matière de plans stratégiques de pays (2016/EB.A/4) (pour examen)**

37. Le Secrétariat a rappelé au Conseil que, si le Plan stratégique pour 2017–2021 constituait le cadre général de l'action du PAM, les plans stratégiques de pays (PSP), eux, traduisaient le Plan stratégique en termes opérationnels au niveau des pays, et définissaient l'appui que le PAM apportait aux gouvernements pour la réalisation des objectifs nationaux liés au Programme 2030 et aux ODD au niveau mondial. La politique en matière de PSP marquait un tournant dans l'action menée par le PAM dans les pays, l'accent étant mis non plus sur les projets du PAM, mais sur les priorités nationales; la planification était fondée sur les lacunes, les problèmes et les priorités définis dans les examens stratégiques Faim zéro menés par les pays.
38. Le Conseil a bien accueilli la dernière version de la politique, notant qu'elle répondait à la plupart des préoccupations soulevées à l'occasion des précédentes consultations. Les PSP permettraient de renforcer le dialogue du PAM avec les gouvernements, mais aussi d'améliorer la transparence et la responsabilité à l'égard des populations touchées, de réduire les coûts de transaction et de renforcer la coordination et la synergie entre planification et mobilisation des ressources. Les membres ont insisté sur la nécessité de faire preuve de souplesse pour adapter les activités aux contextes, et se sont félicités de l'action prévue par le PAM pour renforcer les capacités nationales, y compris en matière d'évaluation grâce à sa participation aux examens stratégiques nationaux Faim zéro. Ils ont encouragé le PAM à ventiler dans la mesure du possible les résultats en fonction du sexe et à continuer de renforcer ses propres capacités de suivi et d'évaluation.
39. Les membres attendaient avec intérêt les propositions du Secrétariat concernant les modalités d'approbation par le Conseil de PSP intégralement financés par les gouvernements hôtes. Certains membres ont demandé davantage d'informations sur les seuils au-delà desquels les révisions budgétaires des PSP devaient être présentées au Conseil pour approbation, soulignant le rôle du Conseil dans les révisions de ce type; d'autres se sont enquis des conséquences qu'auraient les PSP sur les engagements pris par le PAM dans les pays, et de celles qu'aurait l'alignement des PSP et du nouveau cadre de financement sur les mécanismes de financement des donateurs. Le Conseil a exprimé d'autres inquiétudes, notamment concernant la manière dont le PAM pourrait répondre à des situations d'urgence régionales dans le cadre de la nouvelle approche, et la capacité d'évaluer chaque PSP au cours de son cycle de cinq ans.
40. Le Secrétariat a confirmé que les pays établissaient leurs propres processus d'examen stratégique, auxquels le PAM contribuait en apportant l'appui requis. Il ne voyait aucune contradiction entre la planification stratégique par pays et les principes humanitaires, lesquels continueraient de prévaloir compte tenu de la priorité qu'accordait le PAM aux interventions d'urgence. Les éclaircissements demandés par le Conseil, notamment les détails sur les interventions d'urgence et les seuils des révisions budgétaires, seraient présentés lors d'une prochaine consultation.



**Point sur l'examen du cadre de financement (2016/EB.A/5) (pour examen)**

41. Le Secrétariat a indiqué que l'examen du cadre de financement, un élément majeur de la restructuration du PAM en vue de son alignement sur le Programme 2030 et les ODD, était en cours de mise au point. Des problèmes tels que les implications pour les systèmes des gouvernements et des donateurs devaient être résolus avant l'entrée en vigueur du cadre en 2018. Le Secrétariat a rappelé au Conseil les avantages de la nouvelle architecture financière, notamment son approche axée sur les résultats, qui permettait de relier stratégie, ressources mobilisées et résultats obtenus, ainsi que son harmonisation avec les catégories de coûts des Nations Unies.
42. Le Conseil s'est déclaré en faveur de la gestion pilotée par les pays et axée sur les résultats qui découlerait du nouveau système, et de son harmonisation avec les principes des Nations Unies. Le Conseil n'ignorait pas qu'un examen de la gouvernance et des procédures de contrôle était nécessaire, et a dit attendre avec intérêt la mise en place du nouveau système financier, qui se caractériserait par une efficacité, une responsabilisation et une transparence accrues.
43. Le Conseil a pris acte de la charge de travail associée à la feuille de route intégrée, et était impatient de discuter de questions comme la gouvernance et le recouvrement intégral des coûts dans le contexte du financement volontaire du PAM. Les membres du Conseil se sont dits encouragés par l'efficacité et l'efficacité opérationnelle accrues qui devaient résulter de l'amélioration de la planification, de la budgétisation et de la gestion opérationnelle au niveau des pays.
44. Des questions ont été soulevées concernant la manière dont la planification stratégique par pays et la structure de planification et de budgétisation par portefeuille de pays pouvaient s'appliquer à des opérations d'envergure régionale et à des situations comme les crises soudaines, et la manière dont les révisions budgétaires seraient approuvées dans le contexte des PSP. Les membres ont aussi fait observer que les programmes de transferts de type monétaire devaient faire l'objet d'une comptabilisation détaillée afin de garantir que tous les coûts – produits alimentaires, espèces et bons – étaient chiffrés correctement et les effets directs évalués. Les membres du Conseil ont souligné l'importance de l'harmonisation des catégories de coûts avec les autres organismes des Nations Unies.
45. Certains membres ont attiré l'attention sur le fait que les modalités de gestion des risques et la formation des équipes de travail au Siège et dans les bureaux de pays devraient subir des modifications importantes, et que des ressources suffisantes devraient être mises à disposition à cet effet. Compte tenu du travail encore à réaliser, le calendrier prévu pour l'examen du cadre de financement semblait difficile à respecter.
46. Le Secrétariat a remercié le Conseil pour ses observations positives et indiqué que la plupart des questions soulevées seraient examinées lors de la consultation informelle de juillet. Divers sujets étaient à l'étude, notamment une nouvelle structure des coûts, l'approche à suivre en matière de coûts de gestion, la capacité des PSP et de la structure de budgétisation par pays de prendre en compte les interventions d'urgence relatives à des crises soudaines et/ou régionales; le Secrétariat s'efforçait de mettre en place une architecture financière dotée de la souplesse voulue pour faire face aux exigences des donateurs.

**Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective (2016/EB.A/6)**

(pour examen)

47. Le Secrétariat a résumé les faits intervenus depuis la soumission du document, y compris les conclusions du Sommet mondial sur l'action humanitaire et la "Grande entente", la signature d'un engagement par le Secrétaire général et huit chefs de secrétariat, la réforme de l'action menée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dans les situations d'urgence, et les préparatifs de la conférence Habitat III. Pour donner suite aux engagements pris et tirer parti de la dynamique récemment créée, il fallait prendre activement part aux processus intergouvernementaux, notamment au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale. Le Secrétariat a encouragé les membres du Conseil à demander que le texte qui serait adopté par Habitat III fasse une large place à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, aux systèmes alimentaires, y compris les liens entre la ville et la campagne, à la résilience et aux systèmes de protection sociale.

48. Le Conseil s'est félicité de la participation du PAM à des initiatives multipartites, en soulignant ses contributions à la 21<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21), au Comité permanent interorganisations, à la réforme de l'OMS et au Sommet mondial sur l'action humanitaire. Plusieurs membres ont demandé des éclaircissements sur les mesures proposées pour accroître le financement de l'action humanitaire.
49. Le Conseil s'est déclaré très satisfait de l'accent mis par le PAM sur les interventions innovantes et la diffusion de pratiques optimales, y compris sa détermination à intensifier, selon les circonstances, l'usage des transferts monétaires, et il a salué les efforts visant à renforcer les capacités des acteurs locaux et nationaux. Plusieurs membres du Conseil ont insisté sur la nécessité de centrer les interventions sur les personnes touchées par les crises et d'améliorer les partenariats avec les acteurs locaux.
50. Le Secrétariat a confirmé que les engagements pris par le PAM dans le cadre du Sommet mondial sur l'action humanitaire et de la "Grande entente" seraient pris en compte dans le projet de plan stratégique, les modalités des suites à donner restant à déterminer, mais éventuellement à l'occasion du point annuel sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective. Devant l'importance accordée au travail avec les acteurs en première ligne, le PAM s'efforçait de trouver les moyens de simplifier la collaboration et d'adopter une terminologie commune, notamment en travaillant avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) afin d'étudier les possibilités d'harmoniser la présentation des rapports. Ces questions seraient examinées plus en détail à la consultation annuelle sur les partenariats. Le Secrétariat a informé le Conseil qu'une stratégie en matière de responsabilité envers les populations touchées était en cours d'élaboration.

## **Ressources, questions financières et budgétaires**

### **Comptes annuels vérifiés de 2015 (2016/EB.A/7) (pour approbation)**

51. Le Secrétariat a présenté les comptes annuels vérifiés de 2015, qui avaient été examinés par le Comité d'audit, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de la FAO. Les produits et les charges de 2015 avaient diminué par rapport à 2014; le recul des charges était dû en grande partie aux coupes opérées dans l'intervention d'urgence syrienne. Le Commissaire aux comptes avait rendu une opinion sans réserve au sujet des comptes annuels et formulé quatre recommandations dans son rapport.
52. Le Conseil a pris acte de l'engagement du PAM à satisfaire à des normes rigoureuses en matière de gestion et d'information financières et de sa transparence accrue. S'agissant de la Déclaration sur le contrôle interne, les membres se sont félicités de l'amélioration des taux d'achèvement des évaluations des prestations professionnelles. S'inquiétant cependant des conséquences négatives que la multiplication des situations d'urgence pouvait avoir sur le contrôle interne, ils ont invité instamment le Secrétariat à tenir compte des risques encourus au niveau du suivi. Certains membres ont insisté sur la nécessité de pourvoir les postes vacants afin d'atténuer la pression qui pesait sur le personnel.
53. En réponse aux questions du Conseil, le Secrétariat a rappelé que les contributions des donateurs, et donc les revenus, fluctuaient d'une année à l'autre; les contributions estimées pour 2016 étaient en hausse. Les dates retenues pour comptabiliser les contributions étaient conformes aux dispositions des Normes comptables internationales pour le secteur public, les contributions étant comptabilisées en tant que revenu lorsqu'elles étaient confirmées par écrit. Le suivi était en cours d'amélioration grâce à: la diffusion de nouvelles directives dans ce domaine; l'élaboration de l'outil des bureaux de pays (COMET) pour la conception, l'exécution et le suivi des programmes; des activités de formation en matière de suivi et d'examen, en particulier pour COMET; et la mise en application des évaluations décentralisées prévues dans la nouvelle politique d'évaluation.

### **Désignation de deux membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner deux membres du Comité d'audit (2016/EB.A/8) (pour approbation)**

54. Après la présentation de ce point par le Secrétariat, le Conseil a approuvé la désignation de S. E. M. Mohammed S.L. Sheriff, du Libéria, et de M. Mafizur Rahman, du Bangladesh, pour siéger en tant que représentants du Conseil au jury chargé de sélectionner deux membres du

Comité d'audit. Le Conseil a aussi été informé que le jury se réunirait en septembre 2016 pour entamer le processus de sélection.

**Utilisation du Compte d'intervention immédiate pour les activités de préparation aux situations d'urgence (2016/EB.A/9) (pour approbation)**

55. Le Secrétariat a présenté au Conseil une proposition visant à relever de 2 millions à 6 millions de dollars É.-U. la limite des fonds disponibles au titre du Compte d'intervention immédiate (CII) pour les activités exceptionnelles de préparation aux situations d'urgence. Rappelant que le revenu annuel du PAM avait doublé, que ses activités avaient considérablement augmenté et que son profil de risque s'était élargi au cours des 12 années qui s'étaient écoulées depuis que le Conseil avait fixé le plafond de 2 millions de dollars, ce montant ne suffisait plus à faire face aux besoins prévus pour 2016, de même qu'il n'avait pas permis de répondre aux besoins de 2015 compte tenu des activités de préparation en lien avec le phénomène El Niño. Aucune modification n'était proposée quant aux conditions de ces allocations, qui étaient disponibles uniquement en l'absence d'autres sources de financement viables.
56. Le Conseil s'est déclaré en faveur de l'augmentation, qui permettrait de garantir que le PAM est à même d'investir comme il convient compte tenu des risques, en accélérant la mise à disposition de fonds d'une plus grande utilité et en renforçant la capacité d'intervention rapide. Certains membres n'étaient pas convaincus qu'un plafond de 6 millions de dollars soit suffisant. Cette mesure devrait s'accompagner d'une action systématique et stratégique de renforcement des capacités des partenaires locaux, et d'une prise en compte des activités de préparation dans les PSP. Le Conseil a invité instamment le PAM à suivre les résultats afin de mettre en évidence les avantages des activités de préparation.
57. Le Secrétariat est convenu de la nécessité de suivre les investissements afin de montrer qu'ils sont rentables. La Directrice exécutive a remercié le Conseil du soutien qu'il apportait à la proposition, en soulignant que le PAM disposait souvent de l'information, mais n'avait pas accès aux ressources nécessaires pour intervenir et aider les pays à atténuer les risques.

**Rapport annuel du Comité d'audit (2016/EB.A/10) (pour examen)**

58. Le Président du Comité d'audit a résumé les sujets examinés, notant qu'aucun problème n'avait été relevé concernant les systèmes de contrôle interne ou de gestion. Le Comité d'audit a été impressionné par la coopération constructive de la direction du PAM et par la proportion élevée des recommandations issues de l'audit qui étaient acceptées.
59. Le Conseil a noté avec satisfaction que le Comité d'audit avait confirmé la conclusion du Bureau de l'Inspecteur général, à savoir qu'aucune défaillance notable n'avait été constatée dans les domaines couverts. Il avait particulièrement apprécié l'objectivité dont avait fait preuve le Comité dans l'analyse des questions comme l'examen du cadre de financement, l'approche de planification stratégique par pays, les contrôles internes, le système de justice interne du PAM et les questions de fraude et de corruption, ainsi que dans les avis qu'il avait formulés. Les membres du Conseil sont convenus de ce que l'indépendance du Comité d'audit donnait la possibilité aux responsables du PAM de discuter de manière franche et ouverte de tous les sujets et contribuait ainsi à l'efficacité et à la transparence du PAM.
60. Le Comité d'audit s'est félicité de pouvoir communiquer directement avec les membres du Conseil pour clarifier des questions les concernant, et plusieurs membres ont invité le Comité à prendre le temps d'examiner les risques potentiels associés à la restructuration du PAM, en particulier la nécessité de veiller à ce que les partenaires aient les compétences nécessaires pour mener des initiatives comme les transferts de type monétaire. Les membres du Conseil ont suggéré de mettre en place un système centralisé pour le traitement des plaintes ainsi qu'une base de données sur les problèmes liés aux risques, notant qu'un risque non décelé était lui-même un risque, et ils ont invité le Comité à se pencher davantage sur les questions ayant trait au bien-être du personnel.
61. Dans l'ensemble, le Conseil a estimé que le soutien du Comité d'audit était extrêmement précieux et a remercié ses membres de leur engagement.

62. Le Président du Comité d'audit a remercié le Conseil de ses observations et est convenu de travailler de manière bilatérale avec les membres du Conseil sur les sujets les concernant. Le Comité d'audit s'est réjoui de ce que le Conseil reconnaisse qu'il était important que les membres du Comité d'audit se rendent sur le terrain pour mieux comprendre les conditions dans lesquelles se déroulaient les activités du PAM. Les questions de déontologie et le système d'audit interne du PAM faisaient l'objet d'un examen régulier, et le Comité collaborerait avec la direction pour déterminer les risques associés aux nouvelles structures financières et opérationnelles du PAM, en particulier l'approche de planification à long terme proposée. La Présidente a suggéré que d'autres réunions soient organisées avec le Bureau et/ou la totalité des membres du Conseil avant la deuxième session ordinaire de 2016 afin que le Comité d'audit puisse donner des garanties sur les processus soumis à l'approbation du Conseil.

### **Rapport annuel de l'Inspecteur général et Note de la Directrice exécutive (2016/EB.A/11)**

*(pour examen)*

63. L'Inspecteur général a présenté une vue d'ensemble des constatations du rapport et des faits intervenus récemment dans son Bureau, notamment le recrutement, pour toutes les fonctions liées au contrôle, de spécialistes qualifiés non soumis au principe de la rotation; il a décrit dans leurs grandes lignes les domaines d'action prioritaires, notamment les systèmes d'information et les processus informatiques, les services communs de logistique, la gestion du budget opérationnel, les transferts de type monétaire, la lutte contre la fraude et la corruption, et la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. De manière générale, les processus de contrôle interne étaient sur la bonne voie: les failles relevées au niveau du contrôle ne témoignaient pas d'une détérioration de l'environnement de contrôle, mais au contraire de capacités d'investigation renforcées et d'une approche plus proactive de la détection des fraudes au sein du Bureau de l'Inspecteur général.
64. Le Secrétariat a apprécié les conseils et l'excellent travail du Bureau de l'Inspecteur général qui, en détectant préventivement les lacunes en matière de suivi et les risques encourus aidait le PAM à améliorer ses opérations. La Directrice exécutive a personnellement souligné la volonté du PAM d'agir en faveur de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles à tous les niveaux.
65. Le Conseil a entériné le rapport et s'est félicité de ses constatations positives et de la valeur ajoutée apportée par le Bureau de l'Inspecteur général. Notant l'ampleur inédite des programmes de transfert de type monétaire, le Conseil a accueilli favorablement le renforcement de l'environnement de contrôle de cette modalité, notamment la mise en service d'une gamme d'outils de suivi et l'examen pilote des transferts de type monétaire, et il a suggéré de communiquer les constatations aux partenaires de l'action humanitaire afin de les aider à atténuer les risques associés à ce type de programmes. Plusieurs membres du Conseil ont demandé des précisions sur les faiblesses relevées dans la gestion du budget des opérations concernant les allocations non remboursées au CII, notamment dans le contexte de l'examen du cadre de financement. Les efforts déployés par le Bureau de l'Inspecteur général depuis 2013 pour recentrer l'attention sur les actes de fraude commis par des fournisseurs ou des tiers et lors d'achats devraient contribuer à ce que les bénéficiaires reçoivent bien les ressources qui leur sont destinées. Un membre a suggéré que le PAM prenne en considération la récente recommandation du Corps commun d'inspection visant à inscrire de façon permanente à son ordre du jour un point consacré à la détection des fraudes et aux mesures prises dans ce domaine. Le Conseil a félicité la direction pour sa détermination à appliquer les recommandations et à collaborer activement avec le Bureau de l'Inspecteur général.
66. L'Inspecteur général a remercié les membres du Conseil de leurs observations positives, notant que le renforcement des activités de prévention et de contrôle des fraudes avait été rendu possible par la politique de lutte contre la fraude et la corruption adoptée par le Conseil en mai 2015. Le Bureau de l'Inspecteur général, qui avait déjà mis au point en 2016 cinq nouveaux outils liés aux transferts de type monétaire, continuerait de renforcer l'environnement de contrôle de ces programmes et d'appuyer la priorité accordée par la Directrice exécutive à la protection.

67. Le Secrétariat est convenu de ce que des efforts supplémentaires étaient requis pour améliorer la gestion du budget des opérations, malgré l'impact que l'examen du cadre de financement ne manquerait pas d'avoir à cet égard. Dans certains cas, on allouait à des opérations d'importance vitale confrontées à des déficits de financement des fonds du CII dont on savait qu'ils pourraient ne pas être remboursés: il fallait donc établir une distinction entre les allocations prélevées sur le CII et les prêts internes en faveur des projets.
68. La Présidente a suggéré que le Bureau prenne en considération les recommandations du Corps commun d'inspection visant à inscrire de façon permanente à l'ordre du jour un point sur les fraudes.

**Rapport du Commissaire aux comptes sur le programme d'alimentation scolaire et réponse de la direction du PAM (2016/EB.A/12) (pour examen)**

69. Le Commissaire aux comptes a résumé les 15 recommandations issues de l'audit, notant que la coopération des fonctionnaires du PAM avait été très appréciée; toutes les recommandations avaient été acceptées.
70. Le Conseil s'est félicité de l'audit et est convenu de ce qu'une collecte des données plus efficace et une gamme plus étendue d'indicateurs de performance et d'effets directs étaient nécessaires pour optimiser les rapports, et que le déficit de financement était une question qui devait être traitée en consultation avec les donateurs. Il a pris acte des recommandations appelant à fournir un budget plus détaillé, certains membres ayant suggéré qu'une approche de planification à plus long terme maximiserait les économies et la durabilité. Il a salué la coopération Sud-Sud favorisée par le Centre d'excellence, mais indiqué qu'un audit serait nécessaire afin d'évaluer ses réalisations et ses lacunes. Les membres du Conseil ont noté que l'audit recommandait un suivi plus étroit des tendances concernant la scolarisation et l'égalité des sexes, et l'établissement de liens plus précis entre les activités et les effets directs.
71. Il a été suggéré que l'audit aurait gagné à établir des contacts avec les bénéficiaires, à accorder une attention plus grande aux effets directs de la nutrition et à avoir une couverture géographique plus large. Le Conseil a constaté avec satisfaction que le PAM avait accepté toutes les recommandations, mais s'est inquiété du manque de réalisme du calendrier de mise en œuvre. Certains membres ont estimé qu'il fallait renforcer le suivi et l'évaluation des programmes d'alimentation scolaire pour qu'ils soient conformes au Cadre de résultats institutionnels, et intensifier les activités de sensibilisation afin d'obtenir des financements à plus long terme.
72. Le Commissaire aux comptes a remercié le Conseil pour ses observations et, tout en reconnaissant qu'une portée plus large de l'audit aurait pu être bénéfique, a fait remarquer que la gamme des programmes vérifiés, la couverture géographique et le dialogue avec les bénéficiaires avaient été limités par des considérations d'ordre pratique.
73. Le Secrétariat a noté que les indicateurs de suivi devaient être définis par rapport à l'ensemble des activités du PAM, et admis que des indicateurs trop nombreux pouvaient créer des problèmes. La promotion des programmes nationaux était une priorité, mais le PAM était conscient qu'un appui pratique était souvent nécessaire.

**Rapport du Commissaire aux comptes sur le Service du transport aérien du PAM et réponse de la direction du PAM (2016/EB.A/13) (pour examen)**

74. Le Commissaire aux comptes a présenté les principales constatations de l'audit opérationnel sur le Service du transport aérien du PAM, qui portait sur la période allant de janvier 2013 à juin 2015. La direction a accueilli favorablement les six recommandations, qu'elle mettrait en application d'ici à la fin de 2016. Les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS) comblaient un vide, car ils permettaient d'atteindre des lieux reculés, isolés et dangereux, de livrer des cargaisons et de transporter le personnel humanitaire dans des régions où les services aériens commerciaux n'étaient pas viables.
75. Le Conseil a accueilli favorablement l'évaluation et s'est réjoui de la place importante qu'elle accordait à la sécurité et à l'efficacité. Il a encouragé le Secrétariat à donner suite aux recommandations aussi rapidement que possible, notant que la communauté d'aide humanitaire utilisait les services de l'UNHAS en dernier recours, ce qui faisait que les coûts et les risques étaient vraisemblablement plus élevés que pour les services commerciaux.

76. En réponse aux préoccupations du Conseil, la direction a expliqué que des enquêtes de satisfaction étaient menées deux fois par an auprès de la clientèle afin d'avoir le temps de mettre en œuvre les suggestions entre les enquêtes. Le problème de formation du personnel mentionné dans le rapport relevait davantage d'une omission administrative que d'une défaillance technique; le PAM collaborait avec les autorités locales de l'aviation civile pour faciliter le renforcement des capacités sur la base des meilleures pratiques internationales. Les avions de l'UNHAS étaient des appareils de transport commercial de passagers qui avaient été adaptés aux besoins humanitaires. L'UNHAS interrompait ses services lorsque les lignes aériennes commerciales pouvaient assurer des liaisons régulières sur les itinéraires souhaités. Le PAM mettait à jour le Manuel du transport aérien afin d'intégrer les recommandations de l'audit et d'autres modifications. Des critères d'admissibilité clairs régissaient l'utilisation des services de l'UNHAS, et des systèmes étaient en place pour prévenir toute fraude ou usage abusif. Tout en continuant sans relâche de répondre aux besoins, le PAM mettait actuellement au point des modalités pour montrer l'utilisation qu'il faisait des ressources, en particulier un outil de gestion de la performance du transport aérien qui permettrait de mesurer l'efficacité et l'efficacités de ses opérations aériennes.

**Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (2016/EB.A/14)**  
(pour examen)

77. En présentant le rapport, le Secrétariat a signalé que le taux d'application était de 46 pour cent, soit 10 pour cent de plus que l'année précédente, et s'est félicité des retours d'informations essentiels fournis par le Commissaire aux comptes, qui permettaient au PAM d'améliorer ses résultats en permanence.
78. Le Conseil a accueilli favorablement le rapport, estimant qu'il constituait un instrument de contrôle utile, et a félicité le Secrétariat de son engagement en matière de transparence et de reddition de comptes, comme en témoignait ce document détaillé. Le taux élevé d'application témoignait de l'efficacité du PAM, et le Conseil, qui comptait sur une mise en œuvre rapide des recommandations restantes, a encouragé le Secrétariat à redoubler d'efforts pour appliquer celles de 2014 concernant les achats de produits alimentaires. Un membre a demandé des éclaircissements sur la portée d'une recommandation restée en suspens concernant l'élaboration de directives détaillées sur les Achats au service du progrès.
79. Le Secrétariat a fait le point sur l'application des recommandations relatives aux achats de produits alimentaires et s'est engagé à donner des éclaircissements à propos des directives sur les Achats au service du progrès de manière bilatérale.
80. La Présidente et la Directrice exécutive ont remercié le Commissaire aux comptes sortant de sa précieuse collaboration avec le PAM durant son mandat.

**Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM**  
(1<sup>er</sup> janvier–31 décembre 2015) (2016/EB.A/15) (pour examen)

81. Le Secrétariat a rappelé au Conseil que les mécanismes de financement du PAM comprenaient le CII, le Mécanisme de gestion globale des vivres, les prêts internes en faveur des projets et les avances au titre des services internes.
82. Le Conseil a reconnu l'utilité de ces mécanismes qui permettaient au PAM de répondre avec rapidité et efficacité à des crises soudaines bien qu'il soit intégralement financé par des contributions volontaires, faisant observer que l'approche de planification à long terme pouvait réduire l'usage des prêts internes. Les membres du Conseil ont vivement encouragé le PAM à continuer d'élaborer des systèmes internes permettant de disposer immédiatement d'un maximum de financements, indépendamment des contributions des donateurs.
83. Un membre du Conseil s'est inquiété du fait que, si les mécanismes de préfinancement étaient très utiles dans les situations d'urgence touchant les pays pauvres, les pays à revenu intermédiaire n'en profitaient guère. Il a été rappelé au Conseil que sur le plan financier, la priorité était accordée aux situations dans lesquelles des vies étaient directement menacées, et qu'il était prévu de collaborer avec les gouvernements pour qu'ils allouent des ressources nationales aux interventions mises en œuvre dans les pays à revenu intermédiaire ou élevé.

84. Les membres du Conseil ont pris note des observations du Secrétariat, à savoir que les mécanismes à l'étude permettaient de fournir une assistance immédiate en situation d'urgence, que les allocations du CII – accessibles à tous les pays quel que soit leur niveau de revenu – étaient autorisées pour faire face à des situations où des vies étaient menacées et pour lesquelles aucune contribution n'était prévue, et que, dans les cas où aucune contribution n'était reçue, ces allocations étaient transformées en subventions.

## Rapports d'évaluation

### Rapport annuel sur l'évaluation en 2015 et réponse de la direction (2016/EB.A/16) (pour examen)

85. La Directrice de l'évaluation, en présentant le rapport, a expliqué que la première partie récapitulait les constatations issues des évaluations de 2015, tandis que la deuxième partie faisait le point sur la performance du Bureau de l'évaluation par rapport à son plan de travail et sur les nouveautés concernant la fonction d'évaluation au PAM. Sept grandes recommandations fondées sur les recommandations récurrentes issues des évaluations de 2015 étaient adressées à la haute direction et concernaient les domaines d'action prioritaires du PAM pour l'année.
86. Le Secrétariat a ajouté que la Directrice exécutive suivait les progrès accomplis sur ces recommandations et avait nommé un Groupe de pilotage de la fonction d'évaluation chargé de promouvoir l'évaluation dans l'ensemble du PAM en garantissant l'application des dispositions qui visaient à préserver l'impartialité des évaluations décentralisées et en veillant à ce que tous les nouveaux programmes du PAM intègrent les enseignements des évaluations et prévoient des plans d'évaluation et les ressources nécessaires pour les effectuer.
87. Le Conseil s'est félicité des progrès accomplis pour intégrer l'évaluation dans toutes les activités du PAM, notamment grâce à la politique d'évaluation et à la Charte de l'évaluation. Les membres ont insisté sur la nécessité d'affecter davantage de personnel et de ressources à l'évaluation, en particulier à l'appui des évaluations décentralisées. Ils ont félicité le Bureau de l'évaluation, qui avait atteint la cible fixée dans le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, pour ce qui concerne la prise en compte de l'égalité des sexes dans les évaluations.
88. Les constatations de l'évaluation confirmaient la solidité du PAM dans les domaines des interventions d'urgence et de son engagement en faveur des partenariats, mais il ressortait également que la collaboration interorganisations pouvait être améliorée et que la sélection des partenaires serait meilleure avec une analyse plus claire des complémentarités et de la valeur ajoutée. Le Conseil a encouragé le Secrétariat à poursuivre ses efforts pour: enrichir sa base de données probantes pour le suivi et l'évaluation, en particulier dans le domaine de la nutrition; renforcer les partenariats; utiliser les constatations des évaluations pour étayer la conception des programmes et des politiques, y compris les contributions des bénéficiaires; et clarifier les rôles de chacun dans les modules d'action humanitaire, s'agissant notamment de la réalisation des engagements pris lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire.
89. Les déficits de financement – qui résultaient des ponctions exercées par les interventions de niveau 3, du type et du calendrier des contributions ainsi que d'autres facteurs – ayant souvent entravé la mise en œuvre des programmes, le Conseil a appelé à mobiliser davantage de financements flexibles et durables.
90. Répondant aux questions du Conseil, la Directrice de l'évaluation a souligné les efforts de collaboration prévus entre les organismes ayant leur siège à Rome en matière d'évaluation, notamment l'exploitation des résultats du séminaire consacré à l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de l'ODD 2, une évaluation conjointe de portefeuille de pays et des synthèses communes d'évaluations sur des thèmes comme l'égalité des sexes, la résilience et autres; le Bureau de l'évaluation et le Commissaire aux comptes avaient coordonné leurs plans de travail. Après avoir élaboré le cadre normatif à l'appui des évaluations décentralisées, le Bureau de l'évaluation mettait actuellement au point des directives sur le contrôle de la qualité des évaluations à l'intention des bureaux régionaux.

91. Six responsables régionaux de l'évaluation venaient d'être nommés. Des mécanismes visant à financer les évaluations dans les pays à l'aide des fonds des projets étaient inclus dans l'examen du cadre de financement et seraient complétés par le nouveau Fonds d'urgence pour les évaluations, supervisé par le Groupe de pilotage de la fonction d'évaluation.

### **Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest**

92. La Directrice régionale a évoqué les défis auxquels le bureau régional avait été confronté ces dernières années ainsi que les progrès réalisés, notamment les orientations, le soutien et la supervision fournis pendant la décentralisation; les secours en première ligne et le développement des capacités du personnel recruté sur le plan national; et l'examen des opérations en République centrafricaine et celui de l'intervention mise en œuvre pour contrer la maladie à virus Ebola.
93. À titre d'exemple d'interventions fondées sur des données factuelles, elle a cité la collaboration au Nigéria, où des outils de collecte de données à volets multiples permettaient d'atteindre des zones inaccessibles grâce au système mVAM (dispositif mobile d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité), à des réseaux d'informateurs et à des permanences téléphoniques mobiles. Des études anthropologiques menées dans le cadre du projet régional sur les marchés ouverts aux femmes recueillaient actuellement des données qualitatives sur les coûts d'opportunité et les avantages qui n'étaient généralement pas prises en compte dans le suivi ordinaire; on pouvait citer par exemple un programme d'aide familiale mis en œuvre au Mali. Des recherches étaient en cours sur de nouveaux modèles de programme dans le but d'étendre l'action du PAM, qui ne serait plus limitée à l'exécution directe, mais établirait des liens entre la demande et l'offre locales et favoriserait les chaînes de valeur des petits exploitants, comme le projet sur le yogourt au Burkina Faso.
94. La Directrice régionale a attiré l'attention sur la situation alimentaire alarmante qui règne dans certaines zones du Sahel, en particulier au Tchad, sur l'importance de maintenir une capacité d'intervention en République centrafricaine, et sur le modèle d'engagement du PAM au Nigéria, qui méritait une réflexion sur la manière de mesurer l'impact. Elle a fait état de l'action menée par le PAM pour renforcer les capacités des gouvernements dans les pays. Dans le cadre de la campagne régionale sur le thème "voir plus loin que le bout de son nez", le PAM stimulait le dialogue autour de la problématique hommes-femmes sur le lieu de travail.
95. Le Conseil a rappelé l'extrême vulnérabilité du Sahel face aux chocs environnementaux et sécuritaires auxquels la région était confrontée en permanence, et a demandé davantage de ressources afin de prévenir de nouvelles crises de grande envergure. Les membres ont approuvé l'accent mis par le bureau régional sur la résilience et les situations d'urgence, les initiatives régionales visant à élaborer des modèles de programme innovants fondés sur des données factuelles et l'importance accordée par le PAM à la résolution de problèmes structurels. Le Conseil a préconisé de poursuivre et d'intensifier la coordination avec les organisations partenaires afin de renforcer les effets directs du PAM.

### **Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Mauritanie (2011-2015) et réponse de la direction (2016/EB.A/17) (pour examen)**

96. La Directrice de l'évaluation a noté que la stratégie de pays adoptée en Mauritanie était pertinente et correctement alignée sur les opérations du Gouvernement et des autres partenaires ainsi que sur les priorités du PAM. Le soutien apporté aux filets de sécurité nationaux et la coordination des activités logistiques avaient été efficaces, mais il fallait centrer davantage l'action sur le développement des capacités des institutions nationales. L'évaluation avait fait ressortir que les incohérences et les déficits de financement, les changements rapides de personnel, l'instabilité du soutien du gouvernement, la concurrence pour l'obtention de ressources et les relations difficiles avec d'autres organismes des Nations Unies s'étaient traduits par une mise en œuvre inégale qui avait nui à l'efficacité de plusieurs programmes. Ces problèmes étaient actuellement à l'étude.
97. La Directrice régionale souscrivait aux constatations de l'évaluation, signalant que des partenariats étaient déjà mis en place, certains pour élargir le champ de la collaboration avec le Gouvernement et d'autres pour promouvoir la résilience et le développement. Elle a insisté à nouveau sur la nécessité de disposer de ressources suffisantes, en particulier sous la forme de financements pluriannuels non affectés au préalable.



98. Le Conseil s'est félicité des constatations généralement positives de l'évaluation, en particulier celles concernant les interventions menées face à la sécheresse et l'assistance apportée aux réfugiés maliens ainsi que l'alignement du portefeuille d'activités sur les politiques et les programmes gouvernementaux, mais il estimait préoccupant que des questions comme l'insuffisance du suivi et de l'évaluation, les mauvaises relations avec des partenaires des Nations Unies, la rotation du personnel et les déficits de financement aient pesé sur les produits et les effets directs. Conscient des difficultés rencontrées pour mener des opérations dans des zones géographiques aussi vastes et fragiles sur le plan écologique, le Conseil a recommandé de renforcer le suivi et les rapports, et d'accorder davantage d'attention au recensement des besoins et au renforcement des synergies opérationnelles.
99. Le Conseil a pleinement reconnu la nécessité d'apporter davantage de ressources financières. Il s'est dit encouragé par le fait que le PAM avait accepté les recommandations, qui étaient le reflet d'un examen détaillé des difficultés relevées et des options possibles pour y remédier.
100. La Directrice de l'évaluation a remercié le Conseil pour la perspicacité de ses observations, notant que certaines recommandations étaient déjà en cours d'application.

### **Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique**

101. Le Directeur régional a présenté les activités du PAM dans une région sujette aux chocs, où une croissance inéquitable privilégiait souvent les investissements d'infrastructure aux dépens des dépenses sociales avec, en définitive, un impact négatif sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes vulnérables. Les opérations du PAM dans la région représentaient 15 pour cent de ses activités mondiales et, comme en 2015, les efforts continueraient de porter sur la nutrition et le renforcement des capacités et de la résilience au niveau communautaire et national. Parmi les principaux problèmes, on pouvait citer les contraintes de financement, la réduction de l'envergure des opérations, l'instabilité politique et le changement climatique, qui amenaient parfois le PAM à privilégier la concentration des activités au détriment de leur couverture.
102. Ayant notablement amélioré les interventions menées aux Philippines pour faire face aux chocs grâce aux transferts de type monétaire, le PAM évaluait actuellement quels filets de sécurité nationaux étaient le plus adaptés à ce type de modalité afin de les transposer à plus grande échelle. La mise en œuvre de la politique en matière de problématique hommes-femmes et l'alignement des activités d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité sur celles des acteurs nationaux avaient généré des progrès transversaux, mais le suivi et l'évaluation, la gestion des connaissances, la programmation en milieu urbain et la protection laissaient encore à désirer. Les interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR) en Afghanistan, en République populaire démocratique de Corée, au Pakistan, aux Philippines, au Népal et au Myanmar étaient confrontées à de graves problèmes de ressources, preuve qu'il fallait mobiliser davantage les capacités de financement et de sensibilisation des gouvernements hôtes, tout en maintenant des liens traditionnels avec les donateurs.
103. À l'avenir, le PAM mettrait l'accent sur l'établissement de liens de collaboration étroits avec les gouvernements hôtes et le renforcement des partenariats, notamment avec la société civile locale et les acteurs du secteur privé, les institutions financières internationales et les partenariats interinstitutions. En attendant les directives du Conseil, la stratégie du PAM s'inscrirait dans le cadre du programme mondial pour l'après-2015: le Programme 2030, la COP21, les cadres de Sendai III et du Sommet mondial sur l'action humanitaire mettaient en lien l'atténuation des risques et la préparation, en privilégiant les interventions pilotées par les pays, qui devaient être complétées et appuyées par le PAM.
104. En réponse aux questions du Conseil, le Directeur régional a communiqué les premiers enseignements tirés des examens stratégiques de pays, soulignant que le PAM n'avait pas pour rôle de donner des directives mais d'accompagner et d'aider les diverses parties prenantes nationales chargées d'identifier les problèmes et de définir les solutions à plus long terme qui permettraient d'atteindre l'ODD 2. Concernant sa présence dans le Pacifique, le PAM contribuait à renforcer les modules et adoptait une démarche plus stratégique à l'égard du repositionnement

des vivres. L'aide des États membres serait requise concernant des questions de transport maritime entre les îles.

### **Interventions prolongées de secours et de redressement—République populaire démocratique de Corée 200907 (2016/EB.A/18) (pour approbation)**

105. Le Directeur de pays a présenté l'IPSR, qui contribuait à la réalisation des objectifs du PAM visant à prévenir la dénutrition et à réduire les carences en micronutriments chez les jeunes enfants, les femmes enceintes et les mères allaitantes, et à aider les communautés à atténuer les effets des catastrophes naturelles récurrentes. Le nombre de comtés concernés par l'IPSR diminuait, passant de 87 à 60, en raison du recul des ressources prévues et non d'une diminution des besoins. Le Gouvernement s'efforçait de parvenir à l'autosuffisance alimentaire, mais la forte sécheresse de 2015 avait aggravé la malnutrition chronique, creusant le déficit alimentaire et exacerbant le manque de variété du régime alimentaire; selon les estimations, 80 pour cent des ménages avaient une alimentation insuffisante. L'IPSR faisait une plus large place aux activités d'assistance alimentaire pour la création d'actifs afin d'atténuer le plus possible l'impact des catastrophes naturelles sur les communautés et de diversifier le régime alimentaire. Malgré le manque de données ventilées par sexe, les femmes et les enfants devaient être les principaux bénéficiaires; les activités Vivres pour la réduction des risques de catastrophe devaient favoriser l'accès des femmes à des responsabilités au sein des communautés. En collaboration avec l'UNICEF, le PAM a plaidé auprès du Gouvernement pour que soit menée une enquête nationale sur la nutrition afin d'obtenir des informations actualisées.
106. Le Conseil a accueilli favorablement l'IPSR et s'est félicité qu'elle soit alignée sur l'ODD 2 et l'Objectif stratégique 2 du PAM. Notant que les taux de malnutrition et de retard de croissance restaient alarmants, les membres ont approuvé l'accent mis sur la lutte contre la malnutrition aiguë chronique chez les femmes et les enfants, et sur le renforcement de la capacité des communautés de faire face aux catastrophes naturelles. En collaborant avec le Gouvernement, il serait possible de renforcer sa capacité de formuler et de mettre en œuvre des politiques et des programmes pour réaliser les objectifs de l'IPSR, et de faciliter l'accès à des données indispensables pour déterminer les niveaux de référence nécessaires au suivi et à l'établissement de rapports. Rappelant l'importance de la non-discrimination et de l'impartialité en matière d'assistance multilatérale, et l'engagement du Programme 2030 de ne laisser personne de côté, le Conseil a salué l'attention que portait le PAM à maintenir un climat favorable de travail avec le Gouvernement. Certains membres du Conseil ont souligné qu'il importait d'assurer un suivi rigoureux pendant la mise en œuvre de l'IPSR. Le Secrétariat a confirmé que le suivi figurait en bonne place dans le plan de travail du bureau de pays, et continuerait d'être effectué selon les mêmes normes que dans les autres pays, afin de veiller à ce que l'assistance alimentaire parvienne à ceux qui en avaient besoin.
107. Le représentant de la République populaire démocratique de Corée a exprimé sa reconnaissance au PAM et remercié le Conseil d'administration d'avoir approuvé l'IPSR; il a mis en relief les composantes de sécurité alimentaire et de nutrition figurant dans la stratégie quinquennale pour le développement économique, et a souligné que les débats concernant l'assistance humanitaire ne devraient jamais être politisés.

### **Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est et Afrique centrale**

108. La Directrice régionale a noté que 20 millions de personnes dans la région étaient confrontées à des niveaux critiques d'insécurité alimentaire dus à la sécheresse causée par le phénomène El Niño, aux déplacements, à l'insécurité et, dans certains cas, à des problèmes politiques et économiques. Les gouvernements soutenaient les programmes du PAM et de ses partenaires axés sur l'alimentation et la nutrition, mais des financements supplémentaires considérables étaient nécessaires pour leur permettre de continuer.
109. Les opérations humanitaires au Soudan du Sud mobilisaient des équipes d'intervention rapide et exigeaient d'effectuer des largages pour atteindre des communautés isolées; les transports routiers restaient indispensables pour prépositionner des vivres en prévision de la prochaine période de soudure; pour la première fois depuis 10 ans, des produits alimentaires seraient livrés depuis le port de l'Érythrée. En Éthiopie, le module de la logistique intensifiait le soutien vital apporté aux

opérations d'assistance alimentaire et nutritionnelle de grande envergure, qui avaient épuisé les systèmes locaux. Suite à la décision du Gouvernement kényan de fermer le camp de réfugiés de Dadaab, le PAM et ses partenaires, sous la direction du HCR, étudiaient les moyens d'accélérer les retours volontaires de réfugiés tout en amplifiant les programmes visant à promouvoir leur autosuffisance, notamment au moyen de transferts de type monétaire et de mesures d'appui aux marchés.

110. Le bureau régional maximisait les gains d'efficacité en favorisant le développement des marchés et du secteur de la vente au détail, en mettant en service des systèmes biométriques de collecte des produits alimentaires et en utilisant davantage le système SCOPE.
111. Le Conseil s'est dit satisfait de l'action du PAM dans la région Afrique de l'Est et Afrique centrale, et a invité instamment le PAM à collaborer avec les partenaires afin de s'assurer que les déplacements des réfugiés entre le camp de Dadaab et les nouvelles zones d'installation à l'intérieur de la Somalie avaient lieu dans des conditions de sécurité et de respect de la dignité des personnes.

#### **Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement — Éthiopie 200712 (2016/EB.A/19) (pour approbation)**

112. Le Directeur de pays a présenté la révision budgétaire, qui devait permettre au PAM d'intensifier le soutien qu'il apporte à l'intervention d'urgence dans le pays face à l'augmentation des besoins de secours et à la malnutrition croissante.
113. Le Conseil s'est déclaré favorable à l'augmentation budgétaire, notant que le rôle moteur du Gouvernement et les fonds considérables qu'il avait alloués contribueraient à optimiser l'efficacité et la durabilité des opérations du PAM. Les membres du Conseil ont recommandé au PAM d'aider le Gouvernement à s'attaquer aux causes structurelles de l'insécurité alimentaire au moyen d'activités de préparation aux catastrophes et de prévention de la malnutrition. Ils ont recommandé de poursuivre les travaux menés avec le Réseau du système d'alerte rapide face aux risques de famine (FEWS NET) et d'autres afin d'améliorer l'analyse de la sécurité alimentaire et des marchés, mettant toutefois en garde contre l'utilisation d'une aide monétaire dans des zones où sévissaient des pénuries alimentaires. Compte tenu de l'ampleur et de l'urgence des besoins, le Conseil a exhorté les donateurs à apporter rapidement des contributions aux opérations en Éthiopie.
114. Le Directeur de pays a remercié le Conseil de son soutien, notant que des systèmes de gestion des risques de catastrophe et de protection sociale étaient déjà en place, mais qu'il fallait les renforcer. Les approches de résilience à long terme devaient sans aucun doute être développées mais, dans l'immédiat, il était primordial d'endiguer la malnutrition aiguë et l'insécurité alimentaire des ménages, qui ne cessaient de gagner du terrain. Des évaluations étaient en cours; les analyses des marchés seraient renforcées, y compris avec le renfort d'un spécialiste des marchés. Le suivi et la surveillance de la nutrition seraient aussi améliorés.
115. Le représentant du Gouvernement éthiopien a exprimé la reconnaissance de son pays pour le soutien reçu.

#### **Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe**

116. Le Directeur régional a appelé l'attention du Conseil sur la détérioration alarmante de la sécurité alimentaire ces derniers mois. Après deux à trois années consécutives de précipitations faibles et irrégulières liées au phénomène El Niño, la région était confrontée à la pire sécheresse qu'elle ait connue depuis 35 ans, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) estimant que jusqu'à 40 millions de personnes seraient en situation d'insécurité alimentaire, soit 30 pour cent de plus que le nombre déjà élevé de sinistrés durant la période de soudure de 2015-2016; 21 millions de personnes auraient besoin d'une assistance immédiate. Quatre pays avaient déclaré l'état de catastrophe nationale, et la SADC devait déclarer l'état de catastrophe régionale dans les prochains jours. L'étendue de la pauvreté, l'inégalité des revenus, la prévalence du VIH et les taux de retard de croissance aggravaient la situation.
117. Le déclenchement récent par le PAM d'une intervention d'urgence de niveau 3 dans les pays touchés par le phénomène El Niño témoignait de l'urgence des défis qu'il faudrait relever. Le

PAM collaborait avec la SADC pour soutenir ses capacités d'intervention régionales et sensibiliser l'opinion, lançait ou intensifiait des interventions directes et collaborait avec les partenaires et les gouvernements pour combler les déficits et assurer la coordination. Les programmes menés par le PAM dans les pays touchés prioritaires devaient apporter une assistance à 11,5 millions de personnes d'ici au début de 2017 dans le cadre d'opérations de secours immédiat et d'activités de redressement, de résilience et de développement à moyen et long terme. Briser le cycle de l'insécurité alimentaire était un impératif humanitaire en Afrique australe. Le montant total des déficits de financement pour ces programmes s'élevait à 610 millions de dollars, dont 202 millions de dollars étaient nécessaires d'ici à la fin du mois de juin.

118. La situation était particulièrement grave en République démocratique du Congo, où le conflit armé compromettait la sécurité alimentaire et mettait gravement en péril les opérations. Les déficits de financement, qui risquaient de s'accroître, nuisaient à la capacité du PAM de fournir l'assistance prévue.
119. Rappelant que 40 années s'étaient écoulées depuis que le soulèvement de Soweto avait galvanisé les efforts partout dans le monde pour mettre fin à l'apartheid, le Directeur régional a appelé les donateurs, les partenaires et les gouvernements à soutenir les stratégies à court, moyen et long terme visant à vaincre le fléau de la sécheresse en Afrique australe.

**Interventions prolongées de secours et de redressement — Zimbabwe 200944 (2016/EB.A/20)**  
(pour approbation)

120. Le Directeur de pays a présenté l'IPSR pour le Zimbabwe, où le changement climatique et le phénomène El Niño aggravaient la vulnérabilité ainsi que l'insécurité alimentaire et la malnutrition infantile. Le Gouvernement s'était engagé à atteindre l'objectif de la Faim zéro, et le PSP du PAM avait été élaboré en s'appuyant sur les informations issues d'un examen stratégique national Faim zéro; l'IPSR était en conformité avec ce plan.
121. Le Conseil a accueilli favorablement l'IPSR, qui intégrait les recommandations issues de la dernière évaluation du portefeuille d'activités dans le pays, prévoyait des mesures pour réduire les coûts et prenait en compte la problématique hommes-femmes dans toutes les activités et les partenariats. Félicitant le PAM de sa capacité de suivi et de ses relations avec les autres parties prenantes dans le pays, les membres ont approuvé la priorité accordée dans l'IPSR aux secours d'urgence et l'accent mis sur le renforcement de la résilience grâce à la création d'actifs durables, ainsi que la possibilité de passer de la modalité des transferts de vivres à celle des transferts de type monétaire en fonction des disponibilités alimentaires et des analyses du marché menées régulièrement.
122. Le Conseil a encouragé le bureau de pays à continuer de renforcer les liens de l'IPSR avec les systèmes nationaux de protection sociale; de collaborer avec les organismes ayant leur siège à Rome et d'autres partenaires; et d'accroître l'attention portée aux petits exploitants.
123. Remerciant le Conseil pour son soutien et ses conseils, le Directeur de pays a confirmé que l'IPSR était axée sur les zones les plus défavorisées et sur les activités où le PAM pouvait obtenir l'impact le plus fort, en intégrant le plus grand nombre possible de bénéficiaires aux activités de renforcement de la résilience. L'IPSR contribuait à la réalisation de trois des cinq effets directs stratégiques définis dans le PSP.

**Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement — Malawi 200692 (2016/EB.A/21)** (pour approbation)

124. La Directrice de pays a expliqué que l'augmentation budgétaire était nécessaire pour pouvoir faire face à la détérioration de la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et poursuivre la réorientation stratégique qui permettait de passer des secours au redressement et au renforcement de la résilience.
125. Le Conseil a apporté son soutien à la révision, notant qu'elle apportait une réponse appropriée aux effets du phénomène El Niño, puisqu'elle couvrait des activités de secours et des activités de redressement et de résilience. Les membres ont apprécié le passage à des activités assorties de conditions et encouragé le bureau de pays à relier les composantes redressement de l'IPSR à celles des autres organisations et à acheter les produits auprès des petits exploitants locaux lorsque cela

était possible. Tout en demandant instamment aux donateurs de fournir en temps voulu des contributions pour l'IPSR, le Conseil a encouragé le bureau de pays à renforcer la coordination avec les ministères du Gouvernement, notamment dans le cadre d'évaluations conjointes et de propositions de programme.

126. La Directrice de pays a confirmé la volonté du bureau du PAM de travailler en partenariat, en particulier avec le Gouvernement et les organisations bilatérales. Dans le cadre de l'initiative Achats au service du progrès, le PAM s'approvisionnait auprès d'un réseau de 61 000 petits exploitants au Malawi, et achetait dans les pays de la région lorsque la production locale était insuffisante.

### **Vue d'ensemble des activités dans la région Amérique latine et Caraïbes**

127. Le Directeur régional a signalé que le phénomène El Niño de 2015-2016 perdait de son intensité, mais que ses effets continuaient de menacer la sécurité alimentaire dans le "couloir de la sécheresse" d'Amérique centrale et en Haïti, où les activités du PAM étaient confrontées à des déficits de financement. Les organismes ayant leur siège à Rome organisaient une réunion de haut niveau sur le couloir de la sécheresse au siège de la FAO à la fin du mois de juin.
128. Le soutien que le PAM apportait aux capacités de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise des gouvernements d'Amérique du Sud avait permis de réagir rapidement au séisme qui avait frappé l'Équateur. Pour la première fois dans la région, le PAM avait pu répondre à cette situation d'urgence de niveau 2 en s'appuyant sur un programme de protection sociale du gouvernement déjà en place, une assistance alimentaire et monétaire étant fournie tant aux familles d'accueil qu'aux familles déplacées afin d'aider les communautés locales à reconstituer leurs moyens d'existence.
129. Les bureaux de pays élaboraient des plans d'action destinés à mettre en œuvre la nouvelle stratégie régionale en matière de problématique hommes-femmes, et ils collaboraient avec les communautés bénéficiaires et les gouvernements afin d'accroître la sensibilisation à ces questions.
130. Les activités de protection du PAM étaient conçues pour aider les victimes de violences sexistes, réduire les risques de tensions au sein des communautés d'accueil, et travailler avec les jeunes vulnérables afin d'éviter qu'ils ne s'enrôlent dans des gangs ou des milices.
131. Dans cette région où prédominent les pays à revenu intermédiaire, le PAM collaborait principalement avec des homologues gouvernementaux au niveau central et des organisations communautaires locales pour promouvoir la durabilité des programmes et leur prise en charge par les gouvernements. La collaboration avec les organismes ayant leur siège à Rome avait pour principe d'assurer la complémentarité et d'éviter les doubles emplois dans des domaines comme l'alimentation scolaire issue de la production locale, l'évaluation, le partage de l'information et la communication. Les contributions des gouvernements de la région augmentaient, notamment au titre de la coopération Sud-Sud.
132. Le Conseil a remercié le PAM pour son travail dans la région, notant que l'intervention menée à la suite du séisme en Équateur constituait un modèle pour d'autres interventions d'urgence.
133. En réponse à des questions du Conseil, le Directeur régional a indiqué que le PAM organisait des séminaires locaux sur l'utilisation des transferts de type monétaire dans les interventions d'urgence. Les nouveaux cadre de financement et Cadre de résultats institutionnels permettraient d'assurer le financement des activités ainsi que la mise au point d'indicateurs appropriés pour le suivi et l'évaluation dans la région.

### **Vue d'ensemble des activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord, Europe orientale et Asie centrale**

134. Le Directeur régional a souligné l'importance de mener des activités de résilience et de développement durables parallèlement aux interventions d'urgence en cours, en particulier dans un contexte où le manque d'éducation et l'insécurité alimentaire étaient des causes profondes du terrorisme. Les déplacements provoqués par les conflits devaient faire l'objet de programmes à

long terme favorisant l'éducation, les moyens de subsistance et la cohésion sociale. Les gouvernements apportaient un soutien efficace et le PAM mettait au point des modalités permettant d'associer les partenaires sur l'ensemble du cycle, depuis la planification jusqu'à la mise en œuvre et au suivi, le but étant de partager les risques et de tirer parti des avantages de chacun. Les nouvelles modalités d'assistance comprenaient notamment les transferts de type monétaire et les bons d'alimentation acceptés par tous les organismes. Les principales difficultés tenaient à l'insécurité et à l'instabilité politique, qui entravaient l'accès et retardaient les livraisons de l'assistance.

135. Le Conseil a félicité le PAM pour son travail dans des circonstances difficiles, et a rendu hommage à l'ensemble du personnel pour le dévouement et le professionnalisme dont il faisait preuve. La fragilité du contexte dans lequel le PAM devait intervenir a été reconnue, en particulier l'absence de gouvernement stable dans certains pays; les membres du Conseil ont souligné qu'une approche collective était la seule solution viable. Le Conseil a insisté sur l'importance de donner de l'espoir aux personnes épuisées par la guerre, soulignant que la confiance dans le système humanitaire devait être restaurée et maintenue grâce aux programmes de résilience mis en place pour les réfugiés et les personnes déplacées dans leur propre pays, et aux activités de soutien aux moyens d'existence et à l'éducation.
136. Le Conseil a pris note des effets néfastes des déficits de financement, qui se soldaient par une hausse de l'absentéisme dans les écoles et une recrudescence des migrations, qui étaient pourtant une option souvent dangereuse. Les membres du Conseil ont recommandé que les questions liées au changement climatique et les enjeux économiques soient traités dans le cadre d'une stratégie interorganisations.
137. Le Directeur régional a remercié le Conseil pour son soutien et les donateurs pour les contributions reçues. Les gouvernements ayant demandé aux Nations Unies de mettre en œuvre des interventions communes, le PAM développait des partenariats avec les organismes des Nations Unies et les organisations du secteur privé pour traiter les problèmes de manière collective et efficace. En conclusion, le Directeur régional a attiré l'attention sur le déficit de financement qui s'élevait à 1,2 milliard de dollars, et a appelé les donateurs à verser des contributions généreuses.

## Questions diverses

### **Présentation orale sur la visite conjointe sur le terrain des membres des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM**

138. Les membres du groupe, en présentant une vue d'ensemble des enseignements, ont remercié le Gouvernement de la République kirghize pour son hospitalité, le Programme des Nations Unies pour le développement pour avoir coordonné la mission, et le Secrétariat du PAM et le bureau de pays pour leur assistance. Le groupe avait eu l'occasion d'observer l'assistance technique fournie par le PAM au Gouvernement et aux autres partenaires dans la mise en œuvre des programmes d'alimentation scolaire; il a jugé qu'il s'agissait du mécanisme de collaboration le plus efficace non seulement pour renforcer la sécurité alimentaire, mais aussi pour accroître les taux de fréquentation scolaire, renforcer la résilience, les moyens d'existence et les capacités des communautés, et enfin promouvoir l'autonomisation économique des femmes. Le PAM et l'UNICEF pouvaient collaborer davantage pour améliorer l'adduction d'eau et l'hygiène dans les écoles. Le groupe a salué les efforts déployés pour cibler les femmes sans emploi les plus vulnérables en milieu rural, car elles étaient des agents essentiels du changement économique, environnemental et social nécessaire pour réaliser les ODD. Les opérations menées dans la République kirghize montraient la valeur ajoutée de la coordination et de la collaboration entre les organismes des Nations Unies, et combien une action concertée était essentielle pour réaliser les objectifs de la Faim zéro et garantir que nul n'était laissé pour compte. Le groupe a souligné que les organismes ayant leur siège à Rome devaient axer leur collaboration sur les résultats.
139. Le représentant de la République kirghize a remercié les membres du Conseil pour leur visite, souligné l'impact réel de l'action du PAM, menée en coordination avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, qui avait permis de réduire la pauvreté, de renforcer la sécurité

alimentaire et la résilience, et d'autonomiser les femmes dans son pays, et a appelé à ce que ces efforts se poursuivent.

140. Le Secrétariat a rappelé que le rapport oral présenté pour information serait complété par un document qui serait soumis au Conseil en novembre pour information.

#### **Point sur l'initiative Excellence en matière de coûts**

141. La Directrice exécutive a rappelé au Conseil que l'initiative Excellence en matière de coûts lancée en juillet 2014 comportait deux volets principaux: i) détermination des mesures qui permettraient de réduire les coûts autres que salariaux dans l'ensemble du PAM; et ii) étude de la possibilité d'établir un centre de services en dehors de Rome pour certaines opérations du Siège. Les résultats des évaluations des coûts, avantages et risques, liés au centre de services, et une sélection de sites possibles seraient présentés au Conseil à l'occasion des consultations qui devaient avoir lieu en juillet et septembre, afin d'obtenir un soutien pour un plan à la deuxième session ordinaire du Conseil en novembre.
142. Tout en se félicitant des efforts déployés pour accroître l'efficacité et l'efficacités au sein du PAM, le Conseil s'est dit préoccupé par les risques que présentait la délocalisation – pertes d'emplois et de culture organisationnelle, problèmes politiques et sécuritaires, et retombées sur la réputation du PAM. Se référant à une note publiée en 2009 par le Corps commun d'inspection sur la délocalisation, les membres du Conseil ont demandé davantage d'informations sur les coûts sociaux et financiers de la proposition et les économies potentielles à plus long terme, compte tenu de facteurs tels que l'inflation et les fluctuations des taux de change dans le pays sélectionné, et ils ont demandé instamment au Secrétariat d'explorer d'autres voies pour réaliser des économies.
143. La Directrice exécutive et le Secrétariat ont pris note de ces observations, qui seraient traitées et examinées lors de la prochaine consultation.

#### **Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil**

144. Notant que la concertation et les communications avec la direction étaient bonnes, les représentants de l'Association du personnel du cadre organique et de l'Union du personnel des services généraux ont fait état des préoccupations actuelles de leurs membres.
145. L'Association du personnel du cadre organique a soulevé la question des changements apportés au règlement administratif des Nations Unies, qui se solderaient pour les familles du personnel en poste dans des lieux d'affectation classés difficiles par un retour dans leur pays d'origine, dont certains étaient déchirés par la guerre, sans garanties pour leur sécurité. Il était demandé aux membres du Conseil d'aider ces familles à obtenir des visas de résidence dans leurs pays. L'organisation courait le risque de voir moins de personnel qualifié désireux d'être muté dans des lieux d'affectation classés difficiles. L'association s'est aussi inquiétée des retards de plusieurs mois constatés dans le versement des retraites par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies aux nouveaux retraités, exhortant les États membres à interroger les responsables concernés de la Caisse de retraite et des Nations Unies à ce sujet. Elle a enfin dit craindre que la délocalisation envisagée n'ait des incidences et un impact négatifs sur l'efficacité de la prestation de services.
146. L'Union du personnel des services généraux a appelé la direction du PAM à mettre en application la disposition fixant à 65 ans le nouvel âge obligatoire de départ à la retraite dans les organismes des Nations Unies d'ici à 2018. Elle a aussi exprimé des inquiétudes au sujet des mesures proposées pour accroître l'efficacité économique, en particulier le centre de services, qui pourraient avoir des répercussions sur les processus administratifs, la rotation du personnel et la capacité d'intervention du PAM en cas d'urgence. Ces éléments ainsi que d'autres coûts associés au changement devaient être pris en considération avant toute prise de décision. Compte tenu du gel des recrutements d'agents des services généraux, de nombreux postes étaient couverts par du personnel sous contrat temporaire, ce qui était source d'insécurité et de désorganisation.
147. La Directrice exécutive a ajouté que le PAM étudiait les moyens d'alléger l'impact des nouvelles conditions de travail pour le personnel en poste dans des lieux d'affectation difficiles. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies avait demandé que les améliorations voulues soient apportées au versement des retraites.

**ANNEXE I****Décisions et recommandations****Adoption de l'ordre du jour**

Le Conseil a adopté l'ordre du jour.

*13 juin 2016*

**Désignation du Rapporteur**

En application de l'article XII de son Règlement intérieur, le Conseil a nommé S. E. M. Inge Nordang (Norvège, Liste D) Rapporteur de la session annuelle de 2016.

*13 juin 2016*

Les décisions et recommandations figurant dans le présent rapport seront mises en œuvre par le Secrétariat à la lumière des délibérations du Conseil, dont les principales observations seront consignées dans le résumé des travaux de la session.

**Questions stratégiques actuelles et futures**

2016/EB.A/1

**Introduction liminaire de la Directrice exécutive**

Le Conseil a pris note de la présentation faite par la Directrice exécutive. Les principaux points de cet exposé et les observations du Conseil figureraient dans le résumé des travaux de la session.

*13 juin 2016*

**Rapports annuels**

2016/EB.A/2

**Rapport annuel sur les résultats de 2015**

Le Conseil a approuvé le Rapport annuel sur les résultats de 2015 (WFP/EB.A/2016/4), notant que celui-ci constituait un exposé complet des résultats obtenus par le PAM pendant l'année écoulée. Conformément à l'article VI.3 du Statut et à ses décisions 2000/EB.A/2 et 2004/EB.A/11, ainsi qu'à la résolution E/2013/L.17 du Conseil économique et social et à la décision prise par le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à sa 148<sup>ème</sup> session en 2013, le Conseil a demandé que le Rapport annuel sur les résultats de 2015 soit transmis au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO, accompagné de la présente décision ainsi que des décisions et recommandations qu'il a adoptées en 2015.

*14 juin 2016*

**Questions de politique générale**

2016/EB.A/3

**Plan stratégique du PAM pour 2017–2021**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Plan stratégique du PAM pour 2017-2021" (WFP/EB.A/2016/5-A) et a réaffirmé son appui à la volonté du PAM d'harmoniser ses activités avec le Programme 2030. Il attendait avec intérêt la version finale du document, qui lui serait soumise pour approbation à sa deuxième session ordinaire de 2016 et qui tiendrait compte des questions qu'il aurait soulevées au cours de ses débats.

*14 juin 2016*



2016/EB.A/4 **Politique en matière de plans stratégiques de pays**  
Le Conseil a pris note du document intitulé "Politique en matière de plans stratégiques de pays" (WFP/EB.A/2016/5-B), dont il attendait avec intérêt la version finale, qui lui serait soumise pour approbation à sa deuxième session ordinaire de 2016 et qui tiendrait compte des questions qu'il aurait soulevées au cours de ses débats.

14 juin 2016

2016/EB.A/5 **Point sur l'examen du cadre de financement**  
Ayant examiné le document intitulé "Point sur l'examen du cadre de financement" (WFP/EB.A/2016/5-C/1\*), le Conseil:

- i) a pris note des travaux actuellement consacrés à l'examen du cadre de financement; et
- ii) attendait avec intérêt les conclusions de l'examen du cadre de financement, notamment en ce qui concerne la structure de planification et de budgétisation par portefeuille de pays proposée, qui lui seraient présentées pour approbation à sa deuxième session ordinaire de 2016.

Le Conseil a également pris note des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) (WFP/EB.A/2016/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J)/2, WFP/EB.A/2016/5-C/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2016/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J)/3, WFP/EB.A/2016/5-C/3).

14 juin 2016

2016/EB.A/6 **Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective" (WFP/EB.A/2016/5-E).

14 juin 2016

## **Ressources, questions financières et budgétaires**

2016/EB.A/7 **Comptes annuels vérifiés de 2015**

Le Conseil:

- i) a approuvé les états financiers annuels du PAM pour l'exercice 2015, ainsi que le Rapport du Commissaire aux comptes, conformément à l'article XIV.6 (b) du Statut;
- ii) a pris note de l'imputation au Fonds général d'un montant de 3 914 774,27 dollars É.-U. pour l'exercice 2015 au titre d'annulations de créances; et
- iii) a pris note de ce que les pertes de produits après livraison enregistrées en 2015 avaient été comptabilisées comme charges d'exploitation de l'exercice.

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2016/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J)/2, WFP/EB.A/2016/5-C/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2016/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J)/3, WFP/EB.A/2016/5-C/3).

15 juin 2016

2016/EB.A/8

**Désignation de deux membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner deux membres du Comité d'audit**

Le Conseil a approuvé la désignation des membres ci-après pour siéger au jury chargé de sélectionner deux membres du Comité d'audit:

- S. E. M. Mohammed S. L. Sheriff, Ambassadeur et Représentant permanent du Libéria, en tant que représentant du Conseil d'administration
- M. Mafizur Rahman, Conseiller économique et Représentant permanent suppléant du Bangladesh, en tant que représentant du Conseil d'administration

et a invité le jury à faire part de ses recommandations à la Directrice exécutive et au Président du Conseil.

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2016/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J)/2, WFP/EB.A/2016/5-C/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2016/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J)/3, WFP/EB.A/2016/5-C/3).

*15 juin 2016*

2016/EB.A/9

**Utilisation du Compte d'intervention immédiate pour les activités de préparation aux situations d'urgence**

Après avoir examiné les recommandations formulées par le Secrétariat dans le document WFP/EB.A/2016/6-C/1, le Conseil a approuvé l'utilisation du Compte d'intervention immédiate pour financer des activités de préparation aux situations d'urgence dans une limite de 6 millions de dollars par an au plus.

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2016/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J)/2, WFP/EB.A/2016/5-C/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2016/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J)/3, WFP/EB.A/2016/5-C/3).

*15 juin 2016*

2016/EB.A/10

**Rapport annuel du Comité d'audit**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel du Comité d'audit" (WFP/EB.A/2016/6-D/1/Rev.2).

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2016/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J)/2, WFP/EB.A/2016/5-C/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2016/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J)/3, WFP/EB.A/2016/5-C/3).

*15 juin 2016*

- 2016/EB.A/11      **Rapport annuel de l'Inspecteur général et Note de la Directrice exécutive**
- Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel de l'Inspecteur général" (WFP/EB.A/2016/6-E/1) et a constaté que les activités de contrôle exécutées et décrites dans les rapports n'avaient révélé aucune défaillance importante des processus de contrôle interne, de gouvernance ou de gestion des risques en place au PAM qui pouvait nuire à la réalisation des objectifs de celui-ci.
- Le Conseil a encouragé la direction à tirer parti des possibilités d'amélioration qui étaient mises en lumière dans le rapport.
- Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2016/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J)/2, WFP/EB.A/2016/5-C/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2016/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J)/3, WFP/EB.A/2016/5-C/3).
- 15 juin 2016*
- 2016/EB.A/12      **Rapport du Commissaire aux comptes sur le programme d'alimentation scolaire et réponse de la direction du PAM**
- Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport du Commissaire aux comptes sur le programme d'alimentation scolaire" (WFP/EB.A/2016/6-F/1) et de la réponse de la direction du PAM publiée sous la cote WFP/EB.A/2016/6-F/1/Add.1, et a invité à continuer de donner suite aux recommandations qui y figurent, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.
- Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2016/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J)/2, WFP/EB.A/2016/5-C/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2016/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J)/3, WFP/EB.A/2016/5-C/3).
- 15 juin 2016*
- 2016/EB.A/13      **Rapport du Commissaire aux comptes sur le Service du transport aérien du PAM et réponse de la direction du PAM**
- Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport du Commissaire aux comptes sur le Service du transport aérien du PAM" (WFP/EB.A/2016/6-G/1) et de la réponse de la direction du PAM publiée sous la cote WFP/EB.A/2016/6-G/1/Add.1, et a invité à continuer de donner suite aux recommandations qui y figurent, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.
- Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2016/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J)/2, WFP/EB.A/2016/5-C/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2016/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J)/3, WFP/EB.A/2016/5-C/3).
- 15 juin 2016*

2016/EB.A/14      **Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes" (WFP/EB.A/2016/6-H/1).

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2016/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J)/2, WFP/EB.A/2016/5-C/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2016/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J)/3, WFP/EB.A/2016/5-C/3).

*15 juin 2016*

2016/EB.A/15      **Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 2015)**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 2015)" (WFP/EB.A/2016/6-I/1\*).

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2016/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J)/2, WFP/EB.A/2016/5-C/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2016/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J)/3, WFP/EB.A/2016/5-C/3).

*15 juin 2016*

**Rapports d'évaluation**

2016/EB.A/16      **Rapport annuel sur l'évaluation en 2015**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel sur l'évaluation en 2015" (WFP/EB.A/2016/7-A) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.A/2016/7-A/Add.1, et a invité à continuer de donner suite aux recommandations qui y figurent, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

*16 juin 2016*

**Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest**

2016/EB.A/17      **Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Mauritanie (2011-2015) et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Mauritanie (2011-2015)" (WFP/EB.A/2016/7-B/Rev.1) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.A/2016/7-B/Add.1, et a invité à continuer de donner suite aux recommandations qui y figurent, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

*16 juin 2016*

**Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique****2016/EB.A/18 Interventions prolongées de secours et de redressement—République populaire démocratique de Corée 200907**

Le Conseil a approuvé l'intervention prolongée de secours et de redressement République populaire démocratique de Corée 200907, "Appui nutritionnel en faveur des enfants et des femmes, et renforcement des capacités des communautés en matière de réduction des risques de catastrophe" (WFP/EB.A/2016/8-A/1/Rev.1), qui était proposée.

16 juin 2016

**Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est et Afrique centrale****2016/EB.A/19 Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement—Éthiopie 200712**

Le Conseil a approuvé l'augmentation budgétaire de 186 millions de dollars qui était proposée pour l'intervention prolongée de secours et de redressement Éthiopie 200712 – Réponse aux crises humanitaires et réorientation des groupes de population en situation d'insécurité alimentaire vers des stratégies plus résilientes (WFP/EB.A/2016/8-B/1).

16 juin 2016

**Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe****2016/EB.A/20 Interventions prolongées de secours et de redressement—Zimbabwe 200944**

Le Conseil a approuvé l'intervention prolongée de secours et de redressement Zimbabwe 200944, "Renforcer la résilience pour atteindre l'objectif Faim zéro" (WFP/EB.A/2016/8-A/2), qui était proposée.

16 juin 2016

**2016/EB.A/21 Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement—Malawi 200692**

Le Conseil a approuvé l'augmentation budgétaire de 257 millions de dollars qui était proposée pour l'intervention prolongée de secours et de redressement Malawi 200692 – Répondre aux besoins humanitaires et renforcer la résilience, ainsi que la prolongation de cette intervention pour une durée de neuf mois, du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 décembre 2017 (WFP/EB.A/2016/8-B/2).

16 juin 2016

**Résumé des travaux du Conseil d'administration****2016/EB.A/22 Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2016 du Conseil d'administration**

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Projet de résumé des travaux de la première session ordinaire de 2016 du Conseil d'administration", dont la version finale serait disponible sous la cote WFP/EB.1/2016/14.

17 juin 2016

**ANNEXE II****Ordre du jour**

1. ***Adoption de l'ordre du jour (pour approbation)***
2. ***Désignation du Rapporteur***  
***Allocution spéciale de Sa Sainteté le pape François***
3. ***Introduction liminaire de la Directrice exécutive***
4. ***Rapports annuels***
  - Rapport annuel sur les résultats de 2015 (*pour approbation*)
5. ***Questions de politique générale***
  - a) Plan stratégique du PAM pour 2017–2021 (*pour examen*)
  - b) Politique en matière de plans stratégiques de pays (*pour examen*)
  - c) Point sur l'examen du cadre de financement (*pour examen*)
  - d) Point sur la feuille de route intégrée pour le Plan stratégique pour 2017-2021, le Cadre de résultats institutionnels, la politique en matière de plans stratégiques de pays et l'examen du cadre de financement (*pour information*)
  - e) Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective (*pour examen*)
  - f) Point sur la politique en matière de problématique hommes-femmes (*pour information*)
  - g) Point sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida (*pour information*)
6. ***Ressources, questions financières et budgétaires***
  - a) Comptes annuels vérifiés de 2015 (*pour approbation*)
  - b) Désignation de deux membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner deux membres du Comité d'audit (*pour approbation*)
  - c) Utilisation du Compte d'intervention immédiate pour les activités de préparation aux situations d'urgence (*pour approbation*)
  - d) Rapport annuel du Comité d'audit (*pour examen*)
  - e) Rapport annuel de l'Inspecteur général (*pour examen*) et Note de la Directrice exécutive (*pour examen*)
  - f) Rapport du Commissaire aux comptes sur le programme d'alimentation scolaire (*pour examen*) et réponse de la direction du PAM (*pour examen*)
  - g) Rapport du Commissaire aux comptes sur le Service du transport aérien du PAM (*pour examen*) et réponse de la direction du PAM (*pour examen*)
  - h) Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (*pour examen*)
  - i) Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 2015) (*pour examen*)
  - j) Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (*pour information*)
7. ***Rapports d'évaluation***
  - a) Rapport annuel sur l'évaluation en 2015 et réponse de la direction (*pour examen*)
  - b) Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Mauritanie et réponse de la direction (*pour examen*)
  - c) Point sur l'application des recommandations issues des évaluations (*pour information*)

## Questions opérationnelles

8. **Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation** (*pour approbation*)
  - a) Interventions prolongées de secours et de redressement
    - République populaire démocratique de Corée 200907
    - Zimbabwe 200944
  - b) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement
    - Éthiopie 200712
    - Malawi 200962
9. **Questions d'organisation et de procédure**
  - Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2016-2017 (*pour information*)
10. **Questions d'administration et de gestion**
  - a) Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil
  - b) Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015 (*pour information*)
  - c) Point sur l'achat de produits alimentaires (*pour information*)
  - d) Rapport statistique sur la répartition du personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (*pour information*)
  - e) Rapport sur la sécurité (*pour information*)
11. **Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2016 du Conseil d'administration** (*pour approbation*)
12. **Questions diverses**
  - a) Présentation orale sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (*pour information*)
  - b) Point sur l'initiative Excellence en matière de coûts (*pour information*)
13. **Vérification des décisions et recommandations adoptées**

**Liste des sigles utilisés dans le présent document**

CCQAB	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
CII	Compte d'intervention immédiate
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IPSR	intervention prolongée de secours et de redressement
ODD	objectif de développement durable
OMS	Organisation mondiale de la Santé
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PSP	plan stratégique de pays
UE	Union européenne
UNHAS	Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets